



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

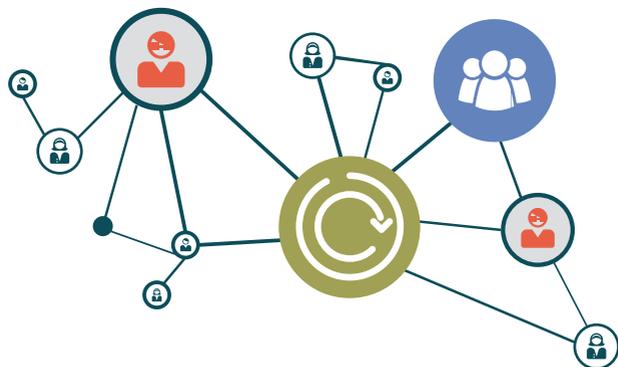
PRÉFET DU NORD

PLAN
DÉPARTEMENTAL
de prévention
DES RADICALISATIONS

2019 - 2021

PLAN DÉPARTEMENTAL *de prévention* DES RADICALISATIONS

- PRÉFECTURE DU NORD -



ÉDITO

La radicalisation, qu'elle soit ou non religieuse, est un phénomène complexe qui représente pour notre pays un défi majeur.

L'efficacité des services de police et de renseignement et la fermeté de la réponse judiciaire ont permis de condamner les auteurs d'attentats et de prévenir d'autres tentatives en épargnant de nouvelles victimes.

Cet engagement remarquable, payé de leur vie par des policiers et des gendarmes, ne suffira pas, cependant, à éradiquer un phénomène qui gangrène notre société et menace le vivre ensemble.

Il nous faut préserver et valoriser les valeurs de la République à l'heure où la radicalisation, qu'elle soit ou non religieuse, touche désormais les jeunes comme les moins jeunes.

Le 23 février dernier se tenait sous la présidence du Premier ministre un comité interministériel de prévention de la radicalisation en préfecture de Lille dont l'objet était d'annoncer les 60 mesures du plan national « *Prévenir pour protéger* ».

Ces mesures ont été rapidement mises en œuvre mais il m'a semblé indispensable de les décliner dans un plan départemental organisé autour des 3 piliers qui organisent une réponse particulièrement adaptée à la situation du Nord :

- accroître la qualification des acteurs de la prévention de la radicalisation afin d'obtenir des signalements pertinents ;
- mieux inclure par un accompagnement individualisé du public signalé ;
- appréhender l'évolution du phénomène pour mieux l'anticiper.

Ce plan comporte un volet consacré à l'élaboration d'actions de prévention primaire qui s'inscrivent dans une démarche collective visant à réduire l'apparition de nouvelles situations de radicalisation. Cette prévention primaire s'adresse à la fois :

- aux jeunes : par la promotion de la citoyenneté, des valeurs de la République et de la laïcité ; par la sensibilisation des élèves au décodage des médias, à l'utilisation critique d'internet et des réseaux sociaux ; en développant l'esprit critique sur les discours complotistes, par l'inscription des jeunes dans les dispositifs d'inclusion sociale et de professionnalisation, par la valorisation des parcours positifs.

- aux familles : par les actions de soutien à la parentalité et visant à aller vers les familles les plus éloignées des institutions ; par la sensibilisation des parents à ce phénomène favorisant les espaces d'échanges, mais aussi le dialogue entre les parents et leurs enfants.

La mise en œuvre opérationnelle de ce plan appelle à une large mobilisation des acteurs de proximité et, en premier lieu, des communes qui établissent des contacts directs avec les citoyens et sont les mieux placées pour entendre leurs préoccupations et sensibiliser la population. Au côté et avec le soutien de l'État et des intercommunalités, elles peuvent conforter la confiance entre les institutions et la population, administrer les services publics locaux et assurer la gestion des principales instances qui travaillent sur la prévention et la sécurité.

Ce plan, s'il n'est pas un aboutissement, n'est pas non plus un point de départ : nous sommes déjà engagés dans cette lutte contre l'obscurantisme mais avons encore beaucoup à faire collectivement pour bâtir de nouvelles actions innovantes et réactives. Il est évolutif, destiné à être enrichi des contributions de tous les acteurs, afin de s'adapter en permanence à l'évolution du phénomène.

« *Faire ensemble* » pour être plus efficace est le fil conducteur de ce plan départemental de prévention dont je souhaite qu'il puisse être le support de notre engagement commun.

Nous le devons à nos concitoyens.



Michel LALANDE

Préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord

SOMMAIRE

PARTIE 1 /	
DÉTECTER – SIGNALER – AGIR : mobiliser les partenaires	12
LES SERVICES DE L'ÉTAT	13
1/ La prise en charge et le suivi des signalements : un dispositif national et local	13
1.1 Le recueil des signalements	13
1.2. Quelles prises en charge ?	14
2/ La désignation de référents pour la prévention de la radicalisation dans chaque service déconcentré de l'État	14
LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DE LA CAF ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	16
1/ Les communes et les intercommunalités	16
2/ Le Conseil départemental du Nord	20
2.1 La prévention spécialisée	20
2.2 Les centres sociaux	20
3/ Le Conseil régional des Hauts-de-France	21
3.1 La formation de référents dans les clubs et associations sportives et culturelles	21
3.2 Conditionner les financements régionaux des associations à l'adhésion d'une charte de la laïcité et des valeurs de la République	21
3.3 Le soutien aux projets de défense des valeurs républicaines, du principe de laïcité et pour la prévention de la radicalisation	22
3.4 L'appel à projets spécifique pour les lycées	22
3.5 La subvention aux organismes de formation ou autres organismes pour la formation ou sensibilisation à la détection de la radicalisation à destination du corps enseignant des lycées	22
4/ La Caisse d'allocations familiales du Nord	22
5/ La société civile et les citoyens	22
PARTIE 2 /	
QUALIFIER, INCLURE et ANTICIPER :	
La nécessité d'une réponse publique structurante :	24
QUALIFIER LES ACTEURS ET LES SIGNALEMENTS : SENSIBILISATION ET FORMATION	25
1/ La formation des professionnels associés à la réponse publique	25
1.1 Les formations « <i>Ensemble on fait quoi ?</i> » à destination de tous les professionnels	25

1.2 La formation des services de l'État	26
1.2.1 L'Éducation nationale	26
1.2.2 La Protection judiciaire de la jeunesse	27
1.2.3 Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation	28
1.3 La sensibilisation des personnels des bailleurs sociaux	28
1.4 La sensibilisation des médiateurs sociaux	28
1.5 La sensibilisation des associations et clubs sportifs	29
1.6 La sensibilisation des entreprises	30
1.7 La sensibilisation des médecins	30
2/ La sensibilisation des élus	31
3/ La sensibilisation des conseillers citoyens	32
4/ Le déploiement du plan de formation « Valeurs de la République et la laïcité »	33
MIEUX INCLURE PAR UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DU PUBLIC SIGNALÉ	34
1/ La Cellule départementale de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF)	34
2/ La prise en charge des mineurs de retour de zones de combat	35
3/ Les modalités de repérage et instances d'accompagnement au niveau local	37
APPRÉHENDER L'ÉVOLUTION DU PHÉNOMÈNE POUR MIEUX ANTICIPER	40
1/ Un centre de ressources de prévention des radicalisations : un espace ressources qui tient lieu de « Belfroi » pour une observation territoriale objectivée	40
1.1 Les trois axes d'interventions	40
1.2 Un conseil scientifique et éthique	41
2/ La coopération transfrontalière et les échanges de pratiques	42
PARTIE 3 / LES ACTIONS PRÉVENTIVES	44
LA PRÉVENTION PRIMAIRE	45
1/ L'éducation morale, civique et citoyenne	46
2/ L'évitement scolaire	53
3/ L'insertion sociale et professionnelle	55
4/ La présence des adultes	57
5/ Les actions en direction des familles	57
LE FINANCEMENT	58
1/ Quelques dispositifs de financement	58
1.1 Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)	58
1.2 Les crédits de la politique de la ville	58
1.3 Les crédits des collectivités territoriales	58
1.4 Les crédits de la Caisse d'allocations familiales du Nord	59

2/ Le conditionnement des subventions	59
2.1 La structuration d'une démarche locale de détection, de signalement et d'émergence d'actions collectives de prévention primaire	59
2.2 L'engagement de respecter et de promouvoir les valeurs de la République et le principe de laïcité	59

PARTIE 4 / UN PLAN ÉVOLUTIF ET ADAPTABLE AUX RÉALITÉS

LE PILOTAGE, L'ANIMATION ET LE SUIVI

L'ÉVALUATION	61
1/ Qualifier les acteurs et les signalements : sensibilisation et formation	62
2/ Mieux inclure par un accompagnement individualisé du public signalé	62

ANNEXE 1

Le groupe stratégique de prévention de la radicalisation de la Communauté d'agglomération de Valenciennes métropole	63
--	----

ANNEXE 2

Le groupe opérationnel de prévention de la radicalisation de la Métropole européenne de Lille	64
--	----

ANNEXE 3

La Cellule de veille intercommunale de prévention de la radicalisation (CVIPR) du Denaisis	66
---	----

ANNEXE 4

Le collectif de lutte contre les radicalisations de la Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)	68
--	----

ANNEXE 5

Les débats médiartistiques sur la Communauté d'agglomération de Valenciennes métropole	69
---	----

ANNEXE 6

Le projet Education aux médias porté par l'Ecole supérieure de journalisme de Lille	70
--	----

ANNEXE 7

Le groupe « Paroles d'Ados » à Hazebrouck	72
---	----

ANNEXE 8

L'accueil médiation information en horaire décalé de l'AJAR	73
---	----

PRÉAMBULE

La France, comme les autres pays européens, est aujourd'hui confrontée au basculement d'un nombre de jeunes, d'adultes, hommes et femmes, dans un processus de radicalisation, par l'adoption d'une idéologie extrémiste dans une logique d'action violente et ce, le plus souvent en lien avec des filières terroristes. La radicalisation est susceptible de concerner tous les membres de la société et de se manifester dans les différentes activités qu'ils mènent. Le phénomène de radicalisation djihadiste est un phénomène complexe, multifonctionnel et pour lequel il est difficile de définir un profil type.

Dans ce contexte, l'accent a été porté dès avril 2014 sur la prévention, avec la mise en œuvre du premier plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes.

Un numéro national d'appel a été ouvert pour permettre aux familles ou aux proches de signaler des situations inquiétantes et de bénéficier d'écoute et de conseils, tandis que les préfets de département ont été désignés pour fédérer les acteurs locaux pour l'accompagnement des jeunes signalés et de leurs familles.

Après la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, adoptée dès octobre 2017, le gouvernement a présenté, le 23 février 2018 à Lille, un Plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) qui s'inscrit en cohérence avec les autres chantiers gouvernementaux en cours sur les prisons, la politique de la ville et le dialogue avec les musulmans de France.

La radicalisation s'est affirmée en France à l'instar d'autres pays européens et au-delà, comme une menace durable pour notre sécurité et notre cohésion sociale. Face à cette menace, une politique publique nouvelle de prévention de la radicalisation a été rapidement mise en place, qui articule logiques sociales et de sécurité, prévention autour de la détection, formation, prise en charge en milieux ouverts et fermés et développement de la recherche.

La prévention est apparue comme un dispositif essentiel et complémentaire aux réponses répressives qui ne suffisent pas à elles seules à traiter la radicalisation. Outre les mesures judiciaires et policières qui répondent aux conséquences de la radicalisation, il faut mettre en œuvre des mesures préventives afin de s'attaquer aux causes sous-jacentes qui conduisent des individus et des groupes à basculer dans l'extrémisme violent.

Pour cela l'ensemble des acteurs locaux, en particulier les communes et les associations, doivent être mobilisés. C'est pourquoi le gouvernement a inscrit la réponse publique dans une dimension interministérielle, partenariale et de proximité. Pour les quartiers de la politique de la ville, un plan d'action pour la prévention de la radicalisation doit notamment être annexé à chaque contrat de ville.

DÉFINITION DE LA RADICALISATION

Le terme radicalisation désigne « le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel ».

Farhad KHOSROKHAVAR - « La radicalisation »
Édition : Maison des sciences et de l'Homme - 2014

Selon le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), la radicalisation djihadiste relève d'un processus qui se construit par étapes et qui se définit comme : « un changement de comportement qui peut conduire certaines personnes à l'extrémisme et au terrorisme. Elle concerne le plus souvent des adolescents et des jeunes adultes en situation d'isolement et/ou de rupture et de perte de repères. Elle touche également des jeunes parfaitement insérés mais vulnérables. Le processus de radicalisation n'est pas toujours visible, mais il se traduit souvent par une rupture rapide et un changement dans les habitudes de la personne ».

LUTTES ET PRÉVENTIONS

Loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme (Le 30 octobre 2017) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/10/30/INTX1716370L/jo/texte>

Plan gouvernemental de prévention de la radicalisation annoncé le 23 février 2018 à Lille :

<https://www.gouvernement.fr/partage/9994-comite-interministeriel-de-prevention-de-la-delinquance-et-de-la-radicalisation>

Plan de lutte contre le terrorisme annoncé le 13 juillet 2018 :

http://www.sqdsn.gouv.fr/communiqués_presse/plan-daction-contre-le-terrorisme-pact/

LA DISTINCTION ENTRE LE REPLI COMMUNAUTAIRE, LE COMMUNAUTARISME ET LA RADICALISATION

La communauté nationale est la seule qui préexiste et qui a, par conséquent, la plus grande légitimité. Aucune communauté au sein de celle-ci n'est légitime pour remettre en cause le projet politique de la nation.

On parle de repli communautaire lorsque la référence à la communauté devient première, au risque d'être à terme inconciliable avec la vie sociale et citoyenne, incompatible avec la communauté nationale. Le repli communautaire est caractérisé par : un retrait vis-à-vis de la vie citoyenne ; une vie sociale centrée sur la communauté de repli (règles, solidarité, vie culturelle) ; un déficit d'engagement hors communauté.

Il peut alors dériver vers le communautarisme (enfermement, rejet) qui désigne cet entre-soi extrémiste qui donne à la communauté une valeur supérieure à celle de l'individu, avec une propension au repli collectif et au rejet de l'autre. Contrôler les opinions et les comportements des membres de la communauté constitue l'axe majeur du communautarisme puisque les règles de la communauté sont contraintes par appartenance. Parce qu'elle se renferme sur elle, et favorise l'entre soi, le communautarisme mène à rejeter les individualités hors communauté et le mode de vie qui n'est pas le leur.

Le repli communautariste peut venir dans la continuité du repli communautaire en l'accentuant et en tendant vers un enfermement et un rejet important. Il est évident que le communautarisme peut pousser des membres de la communauté à se radicaliser, et inversement, des personnes radicalisées entraîner une communauté dans le communautarisme. Celui-ci menace le « *vivre ensemble* », dont la facette la plus inquiétante est celle du radicalisme, qui vient s'ajouter au racisme, aux discriminations, aux replis communautaristes et identitaires, au fondamentalisme religieux, au sectarisme, sans oublier les misères sociale et économique. Toutefois, la lutte contre le communautarisme ne peut être une lutte contre les communautés.

LE PHÉNOMÈNE DE RADICALISATION SUR LE DÉPARTEMENT DU NORD

Avec plus de 500 signalements par an et près de 300 personnes suivies par le service du Renseignement territorial (RT) en matière de radicalisation, le département du Nord est parmi les départements français les plus concernés par le phénomène de radicalisation islamiste, avec une ampleur différente du phénomène selon les zones géographiques. Un nombre manifeste des personnes radicalisées dans le Nord est sur le territoire de la Métropole européenne de Lille, le Valenciennois et le Val de Sambre.

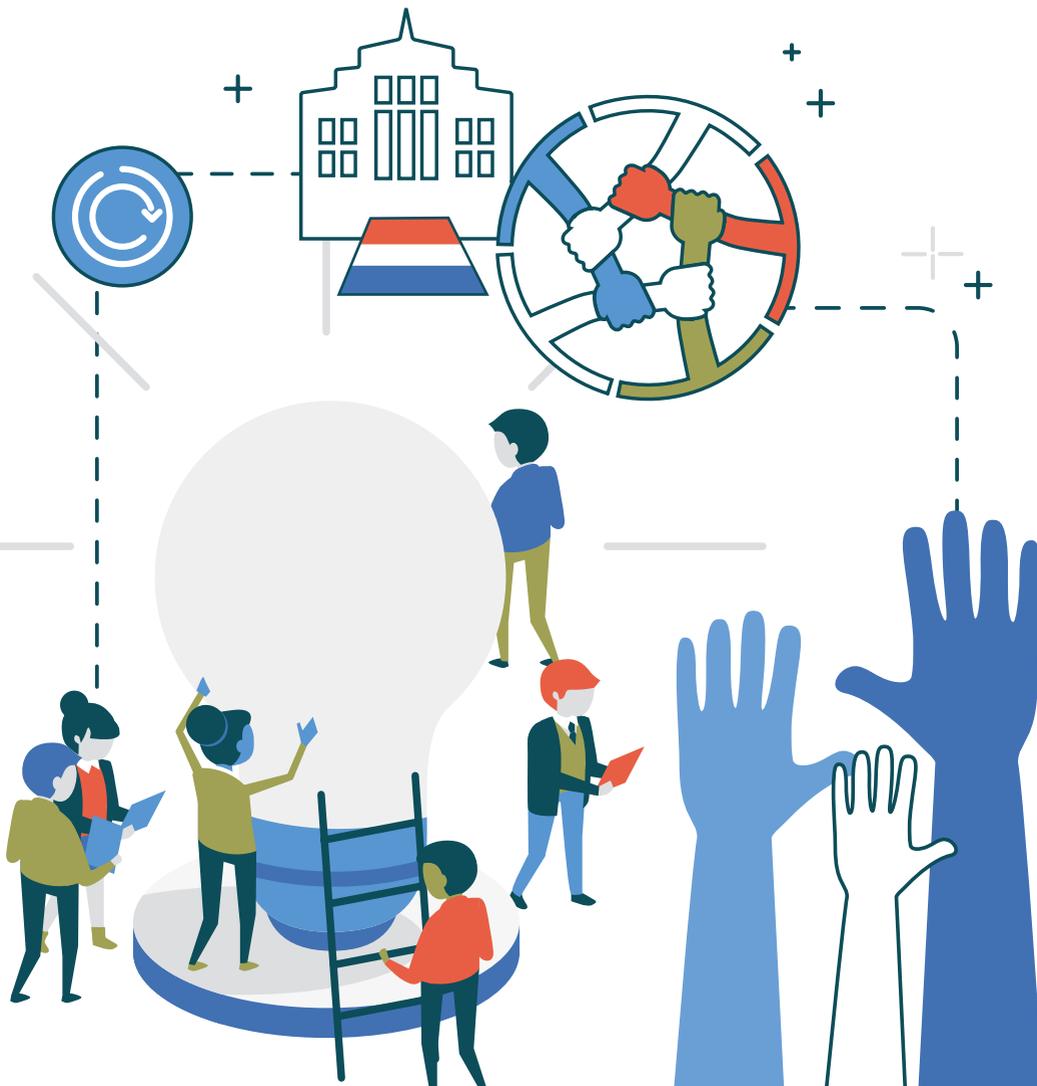
En trois ans, une dizaine de nordistes a été impliquée dans des opérations terroristes en France ou en Belgique et interpellée avant de passer à l'acte.

Entre décembre 2012 et fin 2016, près de 100 nordistes se sont rendus en Syrie ou en Irak sur près de 1 100 Français, dont une part relative depuis le territoire de Roubaix-Tourcoing.

Un phénomène déjà remarqué depuis de nombreuses années sur la métropole lilloise comme le rappelle le « *gang de Roubaix* » à la fin du printemps 1996, au cours duquel deux Français, convertis à l'islam et de retour du djihad en Bosnie, ont mené avec d'autres membres du « *gang de Roubaix* » une série de braquages dans le Nord de la France.

Le phénomène de radicalisation touche toutes les franges de la population mais on observe qu'il frappe en grande majorité des personnes fragilisées.

DÉTECTER, SIGNALER ET AGIR : MOBILISER LES PARTENAIRES



LES SERVICES DE L'ÉTAT

1/ LA PRISE EN CHARGE ET LE SUIVI DES SIGNALEMENTS : UN DISPOSITIF NATIONAL ET LOCAL

Le dispositif de prévention français des cellules départementales de prévention, créé en 2014, repose sur une procédure de signalement par les proches, les familles, les professionnels, les institutions et les états-majors de sécurité auprès de la plateforme téléphonique du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR), ouverte au sein de l'Unité de coordination de lutte antiterroriste (UCLAT). Tous les signalements reçus sont transmis à la Préfecture qui confie l'évaluation des situations au Service zonal de renseignement territorial (SZRT) puis oriente en fonction du niveau de dangerosité vers différents acteurs.

La cellule départementale de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) se voit adresser les situations qui ne présentent pas ou plus de danger immédiat et mobilise si besoin l'équipe mobile d'intervention. L'action auprès des individus radicalisés est ainsi organisée au niveau local dans une logique partenariale avec le Parquet, l'Éducation nationale, le Conseil départemental, la Protection judiciaire de la jeunesse, la Caisse d'allocations familiales du Nord, l'Agence régionale de santé.

1.1 Le recueil des signalements

Le signalement d'une situation de radicalisation permet de :

- protéger l'intéressé lui-même et de protéger autrui ;
- contrarier les velléités de départ sur une zone de conflit

Une plateforme téléphonique, préservant l'anonymat, est dédiée à tous ceux qui s'interrogent ou s'inquiètent du possible embrigadement d'une personne de leur entourage. Des spécialistes et une psychologue écoutent, informent et orientent vers des solutions adaptées à la situation exposée :

0 800 005 696 Service & appel gratuits

De plus, une adresse courriel de la cellule de prévention et de lutte contre la radicalisation rattachée au cabinet du préfet du Nord peut être utilisée : pref-prevention-radicalisation@nord.gouv.fr

Tous les signalements reçus sur cette adresse sont transmis sans délai au SZRT pour évaluation. Pour chaque signalement, un accusé de réception est adressé. La collectivité signalante est également informée des suites données (prise en charge ou non de la situation).

Il n'y a pas de formalisme spécifique pour faire un signalement. Il suffit d'envoyer à cette adresse, un courriel indiquant les nom, prénom, date de naissance, adresse de la personne signalée ainsi qu'un descriptif, même sommaire, de la situation.

Beaucoup de réticences sont encore constatées sur le signalement de la part des professionnels de terrain, parfois par méconnaissance du phénomène de radicalisation et/ou des actions engagées à la suite du signalement, ou parfois d'une trop grande proximité avec les publics.

**OUTILS
STOP-DJIHADISME**

Une plaquette d'information (kit de communication) Stop-djihadisme est téléchargeable à l'adresse : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Protection-des-personnes-et-des-biens/Prevention-des-risques-alertes-et-gestion-des-crisis-vigipirate/Lutte-contre-la-radicalisation/stop-djihad-depliant-impression>

(voir schéma ci-contre)

1.2. Quelles prises en charge ?

Tous les signalements font l'objet d'une évaluation :

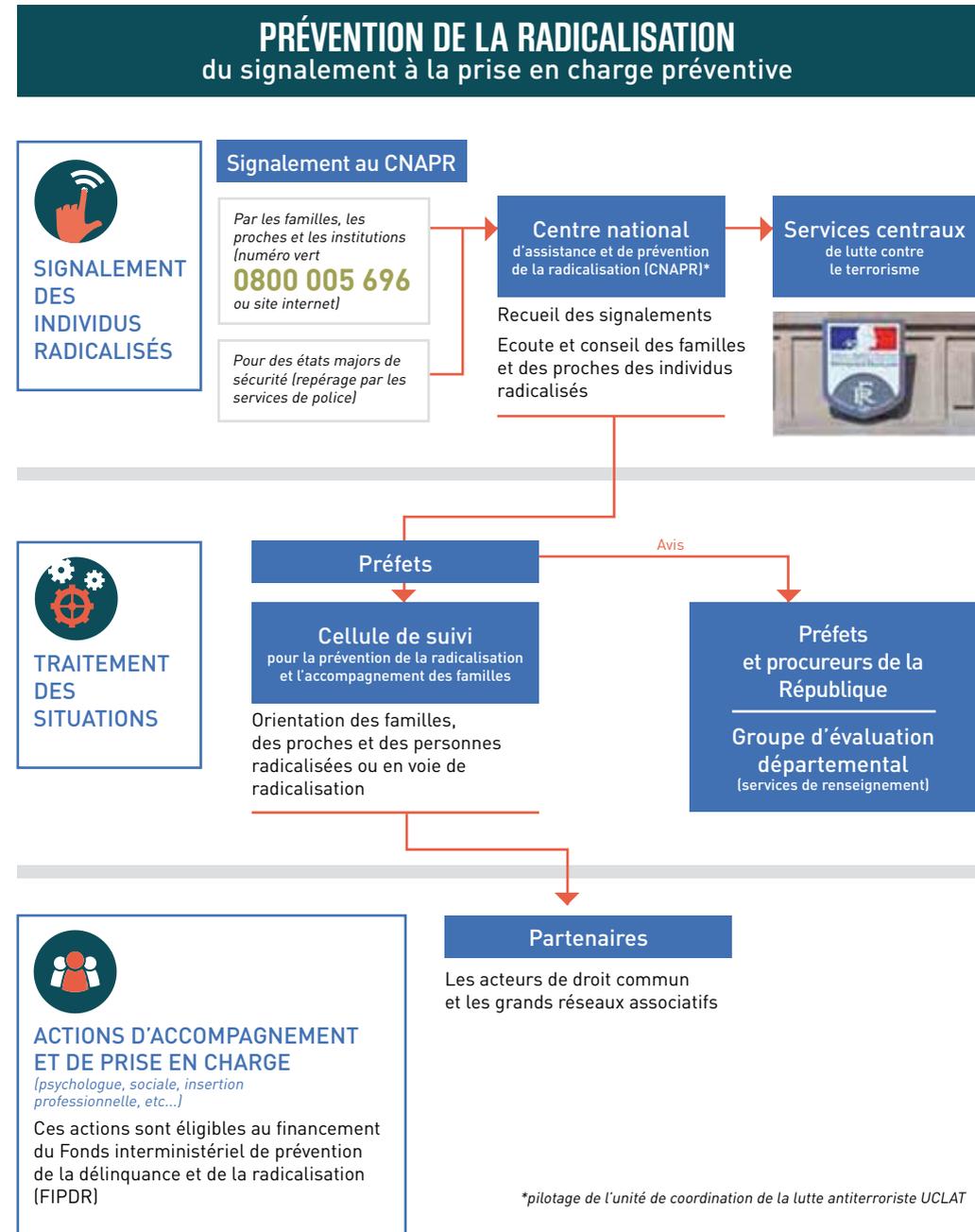
- Si l'évaluation ne décèle aucun élément de radicalisation avérée, il n'y a pas d'accompagnement spécifique. Ceci correspond à la majorité des cas et le signalant en est informé.
- Si l'évaluation est positive, il existe deux types de prise en charge :
 - pour les situations les plus graves (judiciaire et/ou sécuritaire) : le suivi de la personne dépend de la justice anti-terroriste et des services spécialisés de police ou de gendarmerie ;
 - pour les situations inquiétantes :

l'adoption d'un comportement radicalisé ne correspond pas, en tant que tel, à la commission d'un acte délinquant. La radicalisation peut se manifester par des attitudes et des paroles sans pour autant qu'il y ait passage à l'acte et commission d'une infraction. Ainsi, un jeune radicalisé ne peut pas toujours être appréhendé sous l'angle judiciaire. Un accompagnement pédagogique et social doit donc s'imposer. Ainsi la CPRAF, présidée par le préfet délégué pour l'égalité des chances, organise après analyse du Groupe d'évaluation départementale (GED) et au cas par cas, pour des mineurs, une prise en charge sociale, psychologique, éducative en mobilisant les dispositifs de droit commun et des structures spécifiques comme l'équipe mobile d'intervention.

2/ LA DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS POUR LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION DANS CHAQUE SERVICE DÉCONCENTRÉ DE L'ÉTAT

L'instruction du 13 mai 2016 demande la désignation d'un référent pour la prévention de la radicalisation pour chaque service déconcentré de l'État. Il a vocation à être à la fois l'interlocuteur des services préfectoraux et celui de l'autorité judiciaire. Il siège à l'invitation du préfet de département, au sein de la CPRAF, en fonction de l'ordre du jour des réunions.

Les référents ont également pour mission de décliner les fiches pratiques du guide interministériel de prévention de la



Préfets

Cellule de suivi
pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles

Orientation des familles, des proches et des personnes radicalisées ou en voie de radicalisation

Préfets et procureurs de la République

Groupe d'évaluation départemental
(services de renseignement)

Partenaires

Les acteurs de droit commun et les grands réseaux associatifs

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRISE EN CHARGE
(psychologue, sociale, insertion professionnelle, etc...)

Ces actions sont éligibles au financement du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)

radicalisation et sont appelés à présenter à la CPRAF les moyens qu'ils comptent déployer pour y parvenir. Il leur appartient de s'y référer pour compléter et enrichir leur action sur le terrain en associant l'ensemble des professionnels concernés au sein de leurs réseaux respectifs.

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DE LA CAF ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La collaboration active des collectivités territoriales et de la CAF, investies de compétences dans le champ de l'action sociale, médico-sociale, éducative et préventive, est de nature à apporter une complémentarité d'action et une cohérence d'ensemble, clé de la réussite.

1/ LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

La prévention de la radicalisation appelle à une large mobilisation des acteurs de proximité et en premier lieu desquels les communes et les intercommunalités, notamment pour les raisons suivantes : elles établissent des contacts directs avec les citoyens et sont les mieux placées pour entendre leurs préoccupations et sensibiliser la population ; elles peuvent conforter la confiance entre les institutions et la population ; elles administrent les services publics locaux ; le maire est responsable de l'animation de la politique de prévention de la délinquance et de la coordination de sa mise en œuvre sur le territoire communal ; et enfin l'appui des communes est essentiel pour rendre visibles et légitimes les actions de prévention. En outre, le maire joue un rôle important en matière d'action sociale et éducative, de lutte contre les incivilités, de tranquillité publique et de prévention de la récidive.

Les communes peuvent s'emparer davantage de cette question en :

- détectant et signalant (ce qui suppose la qualification préalable des acteurs et la structuration d'une démarche locale de repérage et de signalement),
- proposant des parcours et actions de prévention primaire,
- proposant une prévention secondaire en lien avec la cellule départementale de suivi pour les situations les moins sensibles.

Les intercommunalités ont également un rôle privilégié à jouer en vue de :

- permettre d'accompagner les maires
- mutualiser les moyens disponibles et animer une dynamique intercommunale

Pour ce faire, les collectivités territoriales peuvent structurer une démarche locale de détection, de signalement et d'émergence d'actions de prévention, conformément à la mesure 21 du Plan gouvernemental de prévention de la radicalisation en :

- désignant un **référént** qui assure le pilotage du groupe (qui peut être le chef de projet politique de la ville ou le coordonnateur du Conseil local de sécurité de prévention de la délinquance/ Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance). Il convient d'adresser au préfet de département le nom de ce référént et d'indiquer l'existence ou la création d'un groupe opérationnel pour faciliter le travail en réseau.
- constituant un **groupe de travail opérationnel interinstitutionnel et inter-partenarial** élargi, coordonné par la commune et/ou l'intercommunalité notamment dans le cadre du CLSPD-CISPD,



- En pratique -

Le préfet délégué pour l'égalité des chances a installé le 5 avril 2018 un réseau de référents « *prévention de la radicalisation* » des différents services déconcentrés de l'État afin d'engager des rencontres bi-annuelles d'échanges de pratiques.



OUTILS CIRCULAIRE

Circulaire du 13 mai 2016 relative à la prévention de la radicalisation <https://www.interieur.gouv.fr/Media/SGCIPD/Files/Circulaire-du-13-mai-2016-relative-a-la-prevention-de-la-radicalisation>

Il convient que les référents soient sensibilisés à la détection de la radicalisation et à l'importance du signalement le cas échéant.



- En pratique -

La Communauté d'agglomération de Valenciennes métropole (CAVM) : Dès 2016, la Communauté d'agglomération Valenciennes métropole (CAVM) a véritablement structuré au travers de son plan, une démarche partenariale de réflexion (groupe stratégique de prévention de la radicalisation) et de mise en œuvre d'actions de prévention primaire de la radicalisation encourageant la formation des professionnels, l'organisation de temps de sensibilisation et l'éducation aux médias.

[\[une fiche de présentation se trouve en annexe 1\]](#)

La Métropole européenne de Lille (MEL) : Dans le cadre de l'élaboration de son Plan de prévention de la radicalisation annexé au contrat de ville, la MEL a installé un groupe opérationnel émanant directement de l'organisation générale du Conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance (CMSPD). La richesse des échanges engagés par la MEL en mobilisant les partenaires institutionnels et associatifs concernés apparaît clairement dans ce plan de prévention. Au-delà d'un positionnement stratégique, la MEL concourt directement, en lien avec l'État, à la qualification préalable des acteurs et à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation qui concernent les champs scolaires, sportifs et culturels.

[\[une fiche de présentation se trouve en annexe 2\]](#)

afin de favoriser l'interconnaissance, la détection et le signalement ainsi que le repérage et l'émergence d'actions collectives.

Ce groupe opérationnel ne se substitue pas à la CPRAF présidée par le préfet délégué pour l'égalité des chances. Les actions préventives seront développées au plus près des territoires par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale, en lien avec les délégués du préfet. Le cas échéant, un accompagnement de proximité pourra être proposé pour les situations les moins sensibles.

Le groupe opérationnel veillera également à identifier les actions participant à la prévention de la radicalisation et s'assurera que les porteurs de projets aient été formés. L'instruction de ces actions pourra être émise au regard du niveau d'implication et de formation des porteurs de projets en matière de prévention de la radicalisation et conditionné à l'existence d'un plan de prévention de la radicalisation. Les services en charge de la jeunesse, de l'éducation, des familles, de la prévention de la délinquance des collectivités doivent être associés, ainsi que les missions locales, en raison de leur rôle dans l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et les associations œuvrant dans les champs de l'éducation, de la prévention, de la médiation sociale, du sport, de la santé et de la parentalité. En raison de leur contact au quotidien avec la population, les bailleurs sociaux devront utilement être associés au groupe opérationnel. Compte tenu de ses compétences en matière sociale et de protection de l'enfance, il est essentiel que le Conseil départemental désigne un représentant pour faire partie du groupe opérationnel.

De plus, chaque contrat de ville doit être complété depuis fin 2016 par un plan d'actions sur la prévention de la radicalisation qui constitue une annexe au contrat de ville conformément à la circulaire du ministre de la ville de la jeunesse et des sports sur les orientations de la politique de la ville datée du 26 janvier 2017 et à la mesure 48 du Plan national de prévention de la radicalisation :

<http://www.irdsu.net/la-circulaire-dorientations-pour-la-politique-de-la-ville-en-2017-a-ete-envoyee-aux-prefets/>

La diffusion par les collectivités territoriales du numéro de la plateforme téléphonique (0 800 005 696) et du site internet :

www.stop-djihadisme.gouv.fr

auprès de la population et des services participe également à la prise en compte du phénomène de radicalisation.



OUTILS DOCUMENTATION

Livret « Agir au plus près des territoires » : Comment définir la radicalisation ? Comment signaler ? Quelles prises en charge des signalés ? Quelle implication des collectivités territoriales ? Quelles actions préventives en direction des jeunes et des familles ?... autant de questions auxquelles les services de la préfecture du Nord livrent une réponse synthétique, pratique et opérationnelle dans ce livret : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Prevention-de-la-radicalisation>



OUTILS PRÉVENTION

Cadre de référence du plan d'actions à annexer au contrat de ville : Afin d'appuyer les acteurs locaux dans l'élaboration de ces plans, un cadre de référence, établi dans la cadre d'une concertation interministérielle, comprend des éléments méthodologiques visant à établir un plan d'actions : http://medias.amf.asso.fr/docs/DOCUMENTS/AMF_14614CADRE_REFERENCEREAALISATION_ACTIONS_PREVENTION.pdf

Prévention de la radicalisation, des outils pour les maires : A l'initiative du SG-CIPDR, le Courrier des maires consacre un numéro spécial à la prévention et la lutte contre la radicalisation afin de sensibiliser les élus locaux et leurs équipes aux dispositifs mis en place dans chaque département. <https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2018/02/Des-outils-pour-les-maires.pdf>

Prévenir et lutter contre la radicalisation à l'échelon local : Issue de travaux menés par l'Efus et huit villes européennes, cette nouvelle publication vise à renforcer les capacités des acteurs locaux à agir face à la radicalisation, tant sur le plan politique que technique. https://efus.eu/files/2015/02/LIAISE_Publication_CPlogo_FR.pdf



- En pratique -

La Cellule de veille intercommunale de prévention de la radicalisation (CVIPR) du Denaisis :

Créée en mars 2017, cette cellule regroupe trimestriellement le CISPD du Denaisis (Abscon, Douchy-les-Mines, Escudain, Haveluy, Louches) et le CLSPD de Denain. Elle est composée des maires des six communes, de la déléguée du préfet, d'un représentant de la police nationale, de l'éducation nationale, de la DTPAS, de la justice, du SPIP, de la PJJ, de chaque bailleur social. Il s'agit d'une instance d'échanges autour de 4 axes :

- Développer une vigilance sur la thématique de la radicalisation
- Favoriser la circulation d'informations
- Apporter des réponses d'orientation et de signalement
- Mettre en place des actions de sensibilisation

(une fiche de présentation se trouve en annexe 3)

La Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) :

En vue de l'écriture de son plan, la CAMVS a installé un collectif d'acteurs associatifs et institutionnels de lutte contre les radicalisations afin d'engager une réflexion sur les actions à mener. La CAMVS a également engagé plusieurs actions de sensibilisation du grand public (pièces de théâtre « *Djihad* » et « *Géhenne* »).

(une fiche de présentation se trouve en annexe 4)



OUTILS CONVENTIONS

Une convention cadre a été conclue entre le ministère de l'intérieur, le ministère de la ville de la jeunesse et des sports et l'association des maires de France afin de favoriser les actions partenariales préventives :

https://medias.amf.asso.fr/docs/DOCUMENTS/AMF_14614TELECHARGER_LA_CONVENTION_SIGNEE.pdf

Une convention de partenariat a également été signée entre le ministère de l'intérieur, le ministère de la ville de la jeunesse et des sports et France Urbaine (organisation française représentant, de manière pluraliste, l'ensemble des métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et grandes villes de France) : <http://franceurbaine.org/lutte-contre-radicalisation-signature-une-convention-avec-ministre-interieur>

2/ LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Le Conseil départemental a un rôle essentiel compte tenu de ses missions dans le champ social et plus particulièrement pour les mineurs dans le cadre de la protection de l'enfance. A ce titre, le Conseil départemental du Nord est membre de la CPRAF.

La délibération cadre adoptée le 17

décembre 2015 fixe les thématiques prioritaires que le Conseil départemental a la volonté de soutenir : la prévention et la lutte contre l'absentéisme scolaire, le décrochage scolaire et la prévention des phénomènes de radicalisation.

2.1 La prévention spécialisée

Mandatée pour intervenir auprès de jeunes présentant ou pouvant présenter des signes d'inadaptation ou de marginalisation sociale, la prévention spécialisée est partie intégrante de la mission de protection de l'enfance des Conseils départementaux et agit dans les territoires de vie et de socialisation en fragilité.

La promotion de la laïcité et la prévention des phénomènes de radicalisation chez les jeunes sont des priorités attendues des équipes de prévention spécialisée. Elles sont des partenaires essentiels de l'accompagnement des jeunes et des familles en raison de la spécificité de leur mission, de leur ancrage sur les quartiers, de leur intervention dans les collèges.

2.2 Les centres sociaux

Particulièrement nombreux dans le département du Nord, les centres sociaux sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale ; ils sont ouverts à l'ensemble de la population à qui sont offerts un accueil, des activités et des services ; par là même ils sont capables de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. Ce sont des lieux de rencontre et d'échange entre les générations qui favorisent le développement des liens familiaux et sociaux.

La délibération du 17 décembre 2015 fixe un nouveau référentiel pour le projet

jeunesse des centres sociaux. Celui-ci prévoit que l'action jeunesse se traduise de façon concrète par des actions éducatives, de loisirs, de prévention, de santé, d'insertion sociale et professionnelle, de parentalité, d'engagement citoyen, de renforcement du lien parents-école et d'appui à la construction de projets collectifs, de lutte contre le décrochage scolaire, de prévention des phénomènes de radicalisation. Ces actions sont développées durant la durée du projet du centre social, en principe 4 ans.



OUTILS RAPPORT

Rapport du Conseil départemental du 22 mai 2017 : Evolution des modalités de mise en œuvre de la politique de prévention jeunesse dans le département du Nord – Adoption du cadre de référence de la prévention spécialisée – Adoption du référentiel lié au projet jeunesse des centres sociaux.

<https://lenord.fr/upload/docs/application/pdf/2017-08/r2017-16tomeii.pdf>

3/ LE CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE

Au côté de l'État, dans la défense de la laïcité et des valeurs de la République, contre les actions et les attitudes qui les menacent dans leurs fondements et notamment la radicalisation, le Conseil régional des Hauts-de-France souhaite s'engager à différents niveaux.

3.1 La formation de référents dans les clubs et associations sportives et culturelles

Au titre de sa compétence « formation » et au titre de la compétence générale « sport et culture », le Conseil régional souhaite organiser des formations auprès des ligues, comités régionaux sportifs, acteurs culturels pour apprendre à ses membres à repérer les signaux d'une radicalisation religieuse chez les sportifs ou les membres des associations culturelles. Cette formation pourrait inclure des éléments sur les valeurs de la République et la laïcité ainsi que sur la prévention de la radicalisation.

L'objectif pourrait être, dans un premier temps, de former un réseau de référents auprès des clubs et associations, chargés ensuite de les accompagner dans la prévention et la veille de la radicalisation. La formation de « formateurs » permet de multiplier les capacités d'intervention.

3.2 Conditionner les financements régionaux des associations à l'adhésion d'une charte de la laïcité et des valeurs de la République

Cette charte définirait les responsabilités spécifiques qui échoient aux dirigeants et cadres des associations pour prévenir et traiter les situations où le respect de ces valeurs n'est pas assuré.

Les conventions d'objectifs et de moyens conclues avec les associations, notamment sportives, comprendront ces engagements dans la transmission et le respect de ces principes et valeurs. Il pourrait être demandé d'aller plus loin en organisant un réseau d'alerte et de prévention des tentatives de radicalisation.

3.3 Le soutien aux projets de défense des valeurs républicaines, du principe de laïcité et pour la prévention de la radicalisation

Le Conseil régional souhaite soutenir les projets portés par les collectivités locales ou associations comme la sensibilisation et formation des acteurs associatifs et sportifs, proposant des solutions innovantes, mettant à disposition des outils de sensibilisation,... Dans le cadre d'un appel à projets, les dépenses éligibles seraient les dépenses exclusivement liées à ces projets (et pas les dépenses courantes de fonctionnement de l'association).

3.4 L'appel à projets spécifique pour les lycées

Dans le cadre des actions éducatives financées par le Conseil régional pour les projets portés par les lycées, le prochain appel à projets pourrait comporter un axe spécifique sur la prévention de la radicalisation.

3.5 La subvention aux organismes de formation ou autres organismes pour la formation ou sensibilisation à la détection de la radicalisation à destination du corps enseignant des lycées

4/ LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU NORD

De par sa mission en matière de petite enfance et de jeunesse, de solidarité, d'insertion et de logement, la CAF du Nord accompagne au quotidien les familles.

Elle finance également des actions de prévention primaire dans le cadre du soutien à la parentalité et au titre de la promotion du vivre ensemble, des valeurs de la République ou de l'éducation au numérique.

La CAF du Nord a par ailleurs élaboré une charte de la laïcité destinée à l'ensemble de son réseau interne et à ses partenaires, désigné un référent radicalisation et sensibilisé à cette problématique les agents recevant du public.

De plus, la CAF du Nord participe, à l'invitation du préfet, aux travaux de la CPRAF.

5/ LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES CITOYENS

La collaboration avec la société civile et les citoyens est primordiale dans les actions de prévention. Les autorités locales ne peuvent traiter seules les causes fondamentales de la radicalisation, les associations ainsi que les citoyens ont aussi un rôle important à jouer.

Parmi les associations de terrain un certain nombre d'entre elles se réclame de l'éducation populaire. Elles ont un rôle moteur dans le développement des valeurs citoyennes et constituent des leviers de cohésion. Elles peuvent accompagner la sensibilisation des populations, au côté de l'État et des collectivités territoriales. Elles peuvent également engager des temps de débats, d'information, de sensibilisation mais aussi des actions favorisant le sentiment d'appartenance à la communauté nationale par exemple.

Les familles (parents, fratrie, grands-parents et cousins) ont un rôle essentiel à jouer. En effet, elles sont de manière générale les premières à remarquer les signes avant-coureurs de basculement. De plus, elles peuvent être des agents de changement importants et sont en mesure d'apporter un soutien exceptionnel aux individus radicalisés, en raison de leur proximité avec les intéressés et des liens affectifs qui les unissent.

De plus, elles doivent être perçues comme des acteurs proactifs dont la participation aux actions de prévention peut être un atout précieux.

Les conseillers citoyens, présents dans chaque quartier en politique de la ville, peuvent également apporter une aide précieuse dans la visibilité des actions de prévention ainsi que dans la mobilisation du public ou encore dans la diffusion d'un contre-discours.



- En pratique -

La réserve citoyenne de l'Éducation nationale :

Lancée le 12 mai 2015, et inscrite au cœur de la grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République, la réserve citoyenne offre à tous les citoyens la possibilité de s'engager bénévolement pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République à l'école, aux côtés des enseignants, ou dans le cadre d'activités périscolaires. Elle est une opportunité pour l'école de bénéficier de l'engagement des acteurs de la société civile.

Complémentaire des actions conduites par les associations partenaires de l'école, la réserve citoyenne de l'Éducation nationale constitue une forme d'engagement individuel bénévole : elle répond aux demandes nombreuses de citoyens désireux d'apporter leur concours à la transmission des valeurs de la République.

QUALIFIER, INCLURE ET ANTICIPER : LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉPONSE PUBLIQUE STRUCTURANTE



QUALIFIER LES ACTEURS ET LES SIGNALEMENTS : SENSIBILISATION ET FORMATION

La formation des acteurs sur le phénomène de radicalisation et les moyens d'y apporter une réponse publique structurée constitue le premier enjeu de l'action publique.

En effet, de nombreux professionnels témoignent de difficultés à appréhender les phénomènes de radicalisation, les faits religieux et la laïcité mais aussi à être en capacité de distinguer le rigorisme du communautarisme et de la radicalisation. Une absence de repères qui peut entraîner des explications simplistes et réductrices, un positionnement selon leur propre idéologie, affectivité, histoire et surtout un besoin d'aide à la lecture de ces nouveaux enjeux.

Ces temps de sensibilisation et de formation doivent également permettre aux acteurs, par l'étude de cas pratiques, d'être en capacité d'agir rapidement.

Une attention particulière devra être portée à la sensibilisation des élus, agents publics, conseillers citoyens, bailleurs sociaux, éducateurs, médiateurs sociaux, entreprises, professions libérales, clubs sportifs et associations.

1/ LA FORMATION DES PROFESSIONNELS ASSOCIÉS À LA RÉPONSE PUBLIQUE :

1.1 Les formations « Ensemble on fait quoi ? » à destination de tous les professionnels

A l'initiative de l'Association de prévention spécialisée du Nord (APSN), un collectif intitulé « Ensemble on fait quoi ? » rassemblant de nombreux partenaires a été mis en place dans le département en février 2015. Ce collectif a permis, avec le soutien de l'État et des intercommunalités, de proposer aux professionnels un cycle de conférences et des modules de formation.

■ LES CYCLES DE CONFÉRENCES :

Les thèmes abordés ont d'ores et déjà été les suivants : le fait religieux, la laïcité, la prévention de la radicalisation, le malaise identitaire...

A ce jour, on dénombre plus de 2000 participations de professionnels à ces conférences.

■ LES MODULES DE FORMATION :

L'APSN, l'Institut régional d'étude de la politique de la ville en Hauts-de-France (IREV) et l'Association Laisse ton empreinte ont développé un module de formation, visant à fédérer les acteurs institutionnels sur les problématiques de laïcité, de gestion du fait religieux, de prévention de la radicalisation et d'apport de réponses communes au malaise identitaire des jeunes.

Cette formation, qui constitue un levier à la mise en place d'actions de prévention en proposant des outils et des ressources, se déroule de la façon suivante :

- Un module « *radicalisation et malaise identitaire des jeunes* » (animé par l'APSN et par Laisse Ton Empreinte) ;
- Un module « *laïcité et discriminations* », (animé conjointement par l'IREV et l'APSN).

Au-delà des ressources et des apports transmis, la formation a pour ambition d'initier et de soutenir la mise en place de collectifs de professionnels pouvant être amenés à développer ensemble des actions de prévention de la radicalisation. Cette formation s'adresse donc à des collectifs d'acteurs pluri-institutionnels pouvant aller jusqu'à 15 professionnels (éducateurs spécialisés, policiers municipaux, responsables de structures de sport, centres sociaux, MJC...)

Ces modules ont permis de former 545 professionnels à ce jour.

Les cycles de conférences et les modules de formation seront confortés et s'inscriront désormais dans le Centre de ressources de prévention des radicalités sociales (CRPRS) en page 40.

1.2 Les services de l'État

→ 1.2.1 L'Éducation Nationale

La politique du ministère de l'Éducation nationale en matière de prévention de la radicalisation repose sur **5 axes** : **la prévention, le repérage et le signalement, le suivi des jeunes en voie de radicalisation, la formation et la recherche.**

Les mesures 1 et 10 du Plan national de prévention de la radicalisation visent à renforcer la formation aux valeurs républicaines, à l'éducation aux médias et à l'information des enseignants et

de l'ensemble des personnels de la communauté éducative.

Le ministère assure une formation nationale pour les référents « *radicalisation* » de manière régulière et soutenue afin d'aider les équipes académiques à identifier les signaux de risque de radicalisation, le phénomène d'embrigadement et à construire une politique de prévention, de repérage et d'accompagnement des situations et des établissements en lien avec les préfets, les procureurs et les autres partenaires, notamment associatifs.



- En pratique -

Des actions de formation sont mises en place aux niveaux départemental et académique, les publics prioritairement ciblés ont été : les assistants de service social en faveur des élèves, les chefs d'établissements et les conseillers principaux d'éducation.



OUTILS INFORMER

Pour informer et accompagner les professionnels de l'éducation : <http://eduscol.education.fr/cid100811/prevention-radicalisation.html>



OUTILS FORMATIONS

Le centre des hautes études du ministère de l'Intérieur- enseignement à distance (e-learning) sur la prévention de la radicalisation : Pour amplifier l'effort de formation, un programme de 10 modules a été mis en ligne, chacun portant sur différentes thématiques liées à la prévention de la radicalisation. Il aborde aussi bien les enjeux du repérage et du signalement des cas de radicalisation, que ceux de la réinsertion des personnes radicalisées. Les séquences audiovisuelles sont téléchargeables sur : <https://all-chemi.eu/local/novacatalogue/>

Le Forum Français de la Sécurité Urbaine (FFSU) : Le FFSU propose comme chaque année plusieurs formations sur des thématiques prioritaires pour les collectivités locales et leurs partenaires, dont la conduite d'une politique locale de prévention de la radicalisation : <http://ffsu.org/services-et-activites/formations/>

→ 1.2.2 La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

Depuis 2015, près de 400 professionnels ont pu bénéficier de la formation « *Comprendre et prévenir les phénomènes de radicalisation* » proposée par le pôle territorial de formation Grand Nord. De nombreux agents de la PJJ ont également pu bénéficier du déploiement du dispositif « *Valeurs de la République et laïcité* ». Par ailleurs, les référents laïcité et citoyenneté ont entamé une démarche de sensibilisation à la question de la neutralité des agents dans les établissements de placement accueillant des mineurs susceptibles de faire valoir leur droit d'exercer une pratique religieuse.

Parallèlement, la PJJ impulse et contribue à plusieurs actions partenariales (centres sociaux, clubs de prévention...) au bénéfice des mineurs et concourant à l'éducation aux médias et à la citoyenneté.

L'ÉCOLE NATIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (ENPJJ)

Après une première session centrée sur la compréhension des phénomènes de radicalisation chez les jeunes ayant permis de former plus de 10 000 professionnels depuis 2015 sur le territoire national, l'ENPJJ prépare une nouvelle session de formation à destination des professionnels et bénévoles intervenant auprès des jeunes. Cette session sera davantage centrée sur la pratique professionnelle et devrait permettre de transmettre des repères partagés pour l'accompagnement des jeunes les plus fragiles, mais aussi de croiser les regards et expériences

de professionnels de métiers différents pour faciliter les synergies et le travail en réseau sur les territoires. Cette formation sera donc ouverte à tous les acteurs intervenant auprès des jeunes et se déploiera au plan national courant 2018 et 2019.

L'ENPJJ s'est par ailleurs saisie de la nécessité de former les professionnels intervenant auprès des enfants de retour de zones de conflits irako-syrienne. Une journée institutionnelle a été organisée en mai 2018 pour 200 cadres issus du département, de la PJJ, de la Préfecture et de l'ARS.

Par ailleurs, le pôle territorial de l'ENPJJ participe à la formation initiale des enseignants à la fois sur la laïcité et les valeurs de la République.

Enfin, les journées de valorisation de la recherche qui se tiennent chaque année à l'ENPJJ s'intéresseront en 2018 aux mouvements de radicalités juvéniles.

→ 1.2.3 Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

L'ensemble des 160 conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation a bénéficié d'une sensibilisation à la prévention de la radicalisation entre 2016 et 2017. Et les 6 conseillers référents sur le sujet ont bénéficié de 4 semaines de formation en 2017.

De plus, le SPIP du Nord a programmé pour 2018 : 3 sessions de formation (2X2 jours) pour les conseillers d'insertion et de probation et 1 session pour les cadres (directeur pénitentiaire d'insertion et de probation et chef de détention, lieutenant).

1.3 La sensibilisation des personnels des bailleurs sociaux

A la suite du 1^{er} comité de pilotage du Centre de ressources pour la prévention des radicalités sociales en novembre 2017, l'Union régionale pour l'habitat des Hauts-de-France (Fédération des organismes Hlm de la région), a rencontré l'APSN et l'IREV pour échanger sur l'accompagnement de proximité qu'ils pouvaient proposer aux bailleurs sociaux sur la question de l'observation sociale. Cette réunion a débouché sur une proposition de formation lancée à titre expérimental sur deux territoires : Maubeuge et Roubaix.

Ces formations seront assurées par l'APSN et l'IREV. Deux formations de deux jours seront organisées par territoire avec, dans un premier temps, les responsables d'agences, et, dans un second temps, les personnels de proximité.

1.4 La sensibilisation des médiateurs sociaux

La médiation sociale est un « processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose ». Présente dans les espaces publics, les transports en commun, les établissements scolaires, l'habitat collectif, la médiation sociale a, par la nature de ses missions, un rôle majeur à jouer dans la prévention de la radicalisation.

Les médiateurs sociaux associés à la réponse préventive en matière de radicalisation devront impérativement



- En pratique -

Une nouvelle formation de 2 jours sur le positionnement du médiateur social face aux phénomènes d'emprise mentale dispensée par France Médiation sera déployée dans les Hauts-de-France avec le soutien de l'État. Il s'agit au travers de cette formation de discerner le fait religieux du symptôme de mal-être et du processus d'emprise mentale et d'être en capacité à mobiliser les acteurs adéquats.

bénéficier d'une formation spécifique préalable portant en particulier sur les phénomènes de ruptures sociales et d'emprise mentale, sur les indicateurs de basculement dans la radicalisation et sur les outils mis en place par les pouvoirs publics. Cette formation doit viser également à inscrire leur action dans un cadre éthique et déontologique.

1.5 La sensibilisation des associations et clubs sportifs

L'implication du champ associatif est indispensable pour que puisse s'exprimer la notion de vigilance citoyenne. En revanche, il n'appartient nullement au mouvement associatif de qualifier ce qui peut ou doit relever d'une situation de radicalisation, mais il est nécessaire en revanche qu'il puisse informer des faits qui interrogent (exemple : la demande d'une salle pour prier avant un match). Dans ce type de situations, les structures sportives ont un interlocuteur à la direction départementale de la cohésion sociale : ddcs-prevention-radicalisation@nord.gouv.fr

Conformément à la mesure 23 du Plan national de prévention de la radicalisation, il convient donc de sensibiliser les cadres techniques des fédérations sportives mais aussi ceux qui organisent des activités physiques et sportives non instituées (musculature, fitness, paintball, air soft, etc.) ainsi que les directeurs des sports des municipalités (Association nationale des directeurs d'installations et des services des sports).

La DDCS propose en outre des temps d'information et de sensibilisation sur la laïcité, diffuse des outils et exerce des contrôles réguliers notamment auprès d'établissements d'activités physiques et sportives.

Le poids des collectivités territoriales dans la promotion du sport impose aux politi-



OUTILS ACTEURS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

Mieux connaître, mieux comprendre et mieux prévenir les phénomènes de radicalisation : Il est le fruit d'un travail mené par divers experts réunis au sein d'un groupe de travail piloté par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Le guide a vocation à s'adresser aux acteurs du sport et de l'animation (agents jeunesse et sports, éducateurs sportifs, animateurs, dirigeants sportifs) afin de prévenir ou réagir efficacement. https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/prevention_radicalisationsport_3_2_-2.pdf

ques publiques de penser à l'accompagnement du mouvement sportif tant sur les aspects structurels, pédagogiques et techniques, dans le cadre de menaces sociétales auxquelles ce secteur peut être confronté. Les collectivités territoriales peuvent créer un dispositif associant une formation spécifique à un réseau de veille et de soutien aux clubs sportifs.

1.6 La sensibilisation des entreprises
La mesure 27 du Plan national de prévention de la radicalisation vise à amplifier, en lien avec la préfecture du Nord, la sensibilisation des entreprises, des fédérations professionnelles et des réseaux consulaires sur le repérage des situations à risques, les modalités de signalement aux pouvoirs publics et les conditions de leur prise en charge dans le fonctionnement de l'entreprise. Une attention particulière pourra être portée aux entreprises de sécurité, aux entreprises stratégiques, aux grandes entreprises publiques, aux secteurs des transports, du nucléaire et des sites SEVESO.



**OUTILS
RELIGION / TRAVAIL**

La gestion du fait religieux dans l'entreprise privée : Face aux difficultés pratiques que rencontrent certains professionnels, l'Observatoire de la laïcité a souhaité établir un guide rappelant les réponses, encadrées par le droit, aux cas concrets relevant du fait religieux dans le monde du travail : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2015/07/gestion_religieux_entreprise_privé-juillet2015.pdf



- En pratique -

FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) MEL agit depuis 21 ans au sein des entreprises pour prévenir les discriminations pour prévenir, agir et innover contre l'exclusion.

FACE a développé depuis 2012 une offre de formation adaptée aux grandes entreprises de notre région (Auchan, Lesaffre, La Redoute, Cofidis, Bouygues) sur les thèmes du management de la diversité, de l'égalité professionnelle et des faits religieux. Offre récemment complétée par la formation Valeurs de la République et laïcité pour laquelle FACE compte 3 formateurs. Ainsi depuis un peu plus de 5 ans, FACE MEL a sensibilisé et formé au moins 200 responsables d'entreprises à travers l'association Génération RH, le club d'entreprise VAL de Lys entreprendre, et des entreprises du réseau FACE.

1.7 La sensibilisation des médecins
Le médecin est tenu au respect du secret professionnel par la loi et le code de déontologie médicale. Cependant devant certaines situations de radicalisation avérée de nature à faire craindre un comportement dangereux de la part du patient, les médecins se trouvent face à un cas de conscience où ils peuvent légitimement estimer ne pas devoir garder pour eux ce qui leur a été confié ou ce qu'ils ont remarqué.

Dans ces situations, qui relèvent du cas par cas, les médecins sont invités :

- à se tourner vers les Conseils départementaux pour solliciter avis et conseils,
- le Conseil départemental est de son côté invité s'il a lui-même des interrogations sur la conduite à tenir, à se rapprocher de la section Ethique et déontologie du Conseil national de l'ordre des médecins.



- En pratique -

En lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), la Préfecture du Nord organise des journées de sensibilisations à destination du personnel de centres hospitaliers (encadrants, chefs de pôle et chefs de service...) portant sur une meilleure compréhension du processus de radicalisation, sur l'utilité du signalement ainsi que sur les valeurs de la République et le principe de laïcité.



**OUTILS
DÉROGATION**

Dérogation à l'obligation de respecter le secret professionnel : https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/prevention_de_la_radicalisation_-_ce_quil_faut_retenir.pdf

2/ LA SENSIBILISATION DES ÉLUS

La mesure 22 du Plan national de prévention de la radicalisation prévoit l'élaboration d'un cadre national de formation en direction des élus, destiné à être décliné au niveau territorial en vue d'intensifier les actions de formation, en lien avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le Conseil national de la formation des élus locaux et les organismes agréés.



- En pratique -

Une table ronde sur la « Prévention de la radicalisation : quelle implication pour les collectivités territoriales ? » a été organisée le 12 octobre 2017 en lien avec l'Association des maires du Nord, lors du congrès des maires du Nord. A cette occasion une plaquette a été distribuée ayant vocation à rappeler les démarches locales de détection et de signalement qui peuvent être entreprises à l'initiative des collectivités, ainsi que l'émergence d'actions collectives dans le cadre de la prévention primaire.

En partenariat avec le CNFPT et l'Association des maires du Nord, un séminaire sur la prévention de la radicalisation sera organisé en début d'année 2019 à destination des élus et de leurs proches collaborateurs (directeur général des services et directeur/ chef de cabinet).



OUTILS FORMATIONS

Centre de ressources de préventions des radicalités sociales du Nord : <http://prev-radicalites.org>

Sessions de formation du secrétariat général du Comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation : Elles sont destinées à sensibiliser les professionnels à la compréhension et à l'analyse du phénomène, aux enjeux géopolitiques et à la réponse publique mise en place en matière d'accompagnement des familles et de prise en charge des personnes signalées comme radicalisées. Elles s'adressent aux services de l'État (préfecture, police, gendarmerie, éducation nationale, justice, affaires étrangères, délégués du préfet, pôle emploi...), des collectivités territoriales (conseil départemental, communes) ou des associations (associations de prévention spécialisée, de médiation sociale, associations socio-judiciaires, d'aide aux victimes, missions locales...) mais également des entreprises (RATP, Aéroport de Paris, SNCF)...
Inscriptions : <https://www.cipdr.gouv.fr/prevenir-la-radicalisation/former/>

3/ LA SENSIBILISATION DES CONSEILLERS CITOYENS



- En pratique -

L'ensemble des thèmes abordés dans le cycle de conférences « *Ensemble, on fait quoi ?* » dépasse le simple cadre du travail social, et s'adresse également aux habitants. Pour ce faire, le collectif prend appui sur les acteurs de proximité comme les professionnels des centres sociaux. Déjà 350 habitants ont été sensibilisés aux réalités de la radicalisation au travers de ces conférences.

Le centre de ressources de prévention des radicalisations veillera à proposer sur l'ensemble du département des temps de sensibilisation adaptés aux attentes des élus, des habitants et des conseillers citoyens.

4/ LE DÉPLOIEMENT DU PLAN DE FORMATION « VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ »

Face à des nouveaux enjeux et au détournement de la laïcité à des fins stigmatisantes, un vaste plan de formation national « *valeurs de la République et laïcité* » vise les professionnels qui œuvrent au quotidien auprès des populations. Il s'agit d'outiller tous les « *acteurs de terrain* » ou remplissant une mission de service au public (agents de l'État, des collectivités territoriales, acteurs socio-éducatifs...) afin de véhiculer un discours clair, concret et univoque sur l'application au quotidien des valeurs de la République, et en particulier du principe de laïcité.

L'objectif de ces formations est de permettre aux acteurs de terrain d'adopter un positionnement adapté à leur cadre d'intervention et d'être en capacité d'apporter des réponses conformes au cadre légal, dans une logique de dialogue et de pédagogie.

Il s'agit d'une formation gratuite de deux jours prise en charge sur les crédits de l'État.

Le déploiement de ce plan national au niveau régional est confié, sous l'autorité du préfet de région, à la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et à la Délégation Nord Pas-de-Calais du CNFPT. En mars 2018, on comptabilise 1400 professionnels formés (dont 87 % venant du secteur associatif et 13 % de la fonction publique) au travers de 110 sessions délivrées.

Un format plus court pourrait être envisagé afin de toucher davantage les conseillers citoyens et les bénévoles associatifs.



OUTILS LAÏCITÉ

Inscription à la formation Valeurs de la République et laïcité : <http://valeursrepubliquelaicite-npdcp.fr/formations/>

Pour les demandes de formation concernant les collectivités territoriales (hors acteurs contrats de ville) : <http://www.cnfpt.fr/se-former/former-vos-agentes/developper-competences-vos-agentes/dispositif-formation-valeurs-republique-laicite/national>

L'Observatoire de la laïcité : Il assiste le gouvernement dans son action visant au respect du principe de laïcité en France. Il réunit les données, produit et fait produire les analyses, études et recherches permettant d'éclairer les pouvoirs publics, les professionnels sur la laïcité. Plusieurs guides pratiques à destination des professionnels sont téléchargeables sur le site de l'Observatoire de la laïcité : <http://www.gouvernement.fr/documents-de-l-observatoire-de-la-laicite>

Laïcité, le vade-mecum de l'AMF : L'association des maires de France a diffusé aux élus un outil « Laïcité, le vade-mecum de l'AMF » d'aide à la réflexion et à la décision : http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=14082

Circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/03/cir_41960.pdf



OUTILS LAÏCITÉ

La laïcité dans la fonction publique : Le portail de la fonction publique propose désormais une rubrique complète dédiée au thème de la laïcité dans la fonction publique. Cette nouvelle source d'information offre un accès à une information fiable et une documentation complète sur le sujet ainsi que des réponses claires aux questions pouvant être posées à ce sujet. <https://www.fonction-publique.gouv.fr/laicite-et-fonction-publique>

Valeurs républicaines, laïcité et prévention des dérives radicales dans le champ du travail social : M. Michel Thierry, ancien Vice-président du Conseil supérieur du travail social, a été chargé d'une mission par le ministère des affaires sociales et de la santé, portant sur les valeurs républicaines, la laïcité et la prévention des dérives radicales dans le champ du travail social. Il s'agissait notamment d'apporter des réponses aux questions suivantes : comment mettre les travailleurs sociaux en situation de mieux transmettre les valeurs républicaines, notamment la laïcité ? Comment mieux former les professionnels au repérage des processus d'endoctrinement et à la prévention des dérives radicales (prévention de la radicalisation) ? Comment les préparer à réagir le plus justement et le plus tôt possible à des dérives ? https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/prevention_des_derives_radicales_dans_le_champ_du_travail_social.pdf



OUTILS LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

Vademecum de la laïcité à l'école : Edité le 30 mai 2018 par l'Éducation nationale, cet outil propose des conseils et des pistes d'actions à suivre, sur la base de la loi, de la jurisprudence et des sanctions susceptibles d'être encourues, afin de donner une référence commune à tous les établissements. http://cache.media.eduscol.education.fr/file/laicite/89/4/Vademecum_laicite_VF2_955894.pdf

MIEUX INCLURE PAR UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DU PUBLIC SIGNALÉ

1/ LA CELLULE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES (CPRAF)

Au-delà du numéro d'appel téléphonique et de la plateforme Internet « *Stop djihadisme* », chaque préfecture dispose de deux structures qui prennent en charge le suivi des signalements en fonction du degré de dangerosité des personnes signalées : le « *groupe d'évaluation de la menace* » (état-major départemental de sécurité) et la Cellule de prévention de la

radicalisation et d'accompagnement des familles qui organise une prise en charge en mobilisant les dispositifs de droit commun et/ou des structures spécifiques comme l'équipe mobile.

Concrètement, l'**équipe mobile** va, dans un premier temps, prendre contact avec la personne à l'origine du signalement et les partenaires intervenant déjà sur la situation. Elle rencontre ensuite le jeune signalé. Cette phase d'approche permet d'évaluer le risque d'engagement dans un processus de radicalisation violente. Pour ce faire, l'équipe mobile s'appuie sur un large réseau de partenaires œuvrant pour la prévention de la radicalisation (Éducation nationale, travailleurs sociaux du Conseil départemental, éducateurs de la PJJ, psychologues,...) mais aussi dans tous les domaines dans lesquels le jeune peut rencontrer une problématique (santé et santé mentale, logement, protection de l'enfance, réduction des risques, insertion socioprofessionnelle, etc.). Parallèlement, l'équipe mobile soutient et accompagne l'entourage du jeune.

Conformément à la **mesure 38 du Plan national de prévention de la radicalisation** et à l'instruction interministérielle du 2 février 2018 qui prévoit la conclusion d'un accord-cadre entre les préfets de département et l'ARS, visant à renforcer la coopération en matière de prévention de la radicalisation, une convention cadre a été signée le 22 février 2018 entre la Préfecture du Nord et l'ARS.

Depuis son installation en mars 2015, la cellule départementale a suivi près de 150 situations, dont 124 mineurs et jeunes

majeurs (dont 63 % filles) ainsi que 24 familles. Plus de 85 %, soit 130 situations, ont fait l'objet d'une sortie.



OUTILS CIRCULAIRES

Circulaire du 4 décembre 2014 relative à la prévention de la radicalisation et au fonctionnement des cellules départementales : <https://www.interieur.gouv.fr/Media/SGCIPD/Files/Circulaire-du-ministere-de-l-interieur-du-4-decembre-2014-Prevention-de-la-radicalisation>

Circulaire du 19 février 2015 relative aux cellules de suivi dans le cadre de la prévention de la radicalisation : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/02/cir_39254.pdf

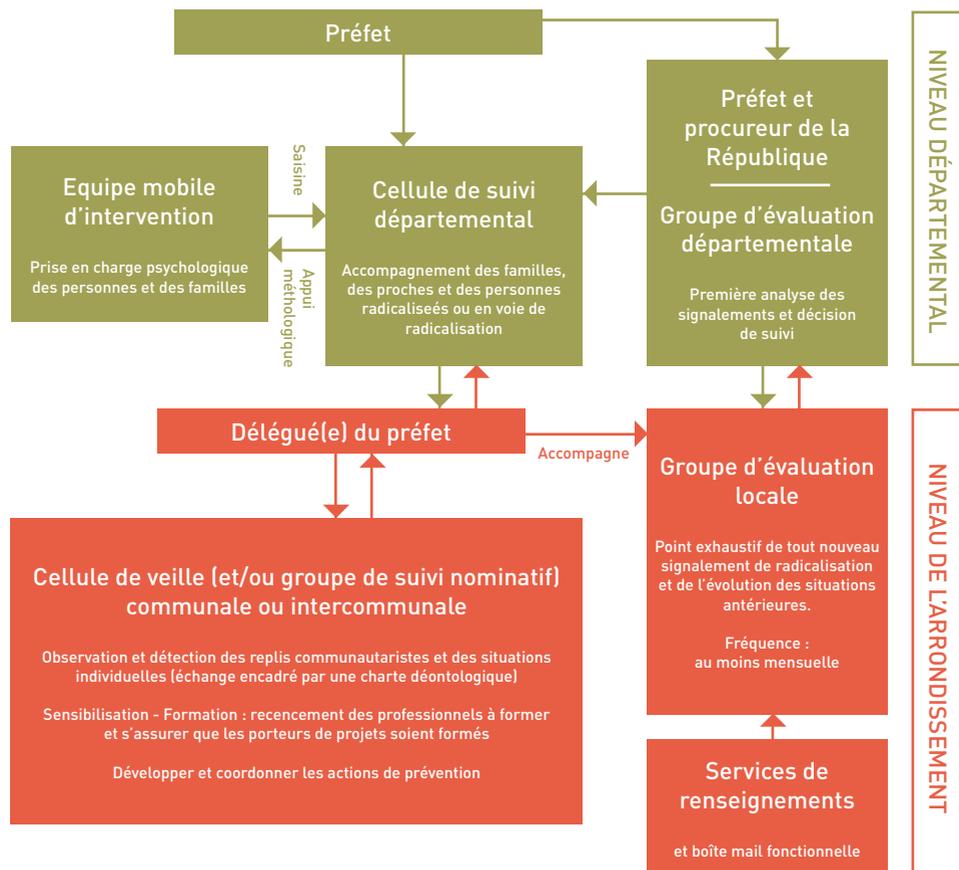
2/ LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS DE RETOUR DE ZONES DE COMBAT

L'instruction du Premier ministre du 23 mars 2017 présente la double mesure de prise en charge des mineurs de retour de zones d'opérations terroristes au titre de l'assistance éducative et de la PJJ. Elle est complétée par la circulaire du garde des sceaux du 24 mars 2017 qui met en place un dispositif interministériel de prise en charge des enfants de retour de zone irakosyrienne. Ces instances ont pour objectif commun d'assurer à ces enfants, qu'ils

soient nés sur zone ou emmenés sur place par leurs parents, une prise en charge à la fois globale et individualisée, adaptée à leurs besoins au regard des traumatismes auxquels ils sont susceptibles d'avoir été confrontés et dont la nature et l'ampleur seront à évaluer au cas par cas. Le dispositif s'appuie largement sur le droit commun, permettant de mobiliser l'ensemble des services de l'État sur cette

problématique, d'améliorer la coordination avec les conseils départementaux chargés de la prise en charge de ces enfants en protection de l'enfance, de préciser l'articulation des différents dispositifs juridiques existants. La circulaire du 23 février 2018 ainsi que les mesures 52, 53 et 54 de l'axe 5.1 du Plan national de prévention de la radicalisation renforcent le cadre législatif.

REPÉRAGE ET PRISE EN CHARGE des situations de radicalisation : acteurs et actions



- En pratique -

Dans le département du Nord, le cadre dédié à l'échange d'informations sur les enfants de retour de zone demeure celui de la formation restreinte de la CPRAF. Le besoin de formations des professionnels potentiellement concernés fait l'objet d'une offre de formation coconstruite avec l'ENPJJ.

Un protocole de prise en charge sera signé entre le préfet délégué pour l'égalité des chances, les procureurs de la République, le président du Conseil départemental, la directrice de l'ARS et le directeur académique des services de l'Éducation nationale.



OUTILS PRISE EN CHARGE

Instruction relative à la prise en charge des mineurs à leur retour de zones d'opérations terroristes (notamment de la zone Irako-syrienne) – 23 février 2018 : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/03/cir_43128.pdf

3/ LES MODALITÉS DE REPÉRAGE ET INSTANCES D'ACCOMPAGNEMENT AU NIVEAU LOCAL

Il est donc attendu des communes et intercommunalités qu'elles constituent un groupe de travail opérationnel élargi, notamment dans le cadre du CLSPD-CISPD, afin de favoriser notamment la détection et le signalement.

Le groupe opérationnel doit permettre de manière complémentaire, de **structurer** (définition des rôles, gouvernance, objectifs poursuivis et évaluation globale) **une démarche locale de repérage des signaux faibles** de replis communautaristes et des radicalisations qui peuvent être remontés aux autorités compétentes sans délai (pref-prevention-radicalisation@nord.gouv.fr).

Les échanges nominatifs au sein du groupe opérationnel devront s'inscrire **dans le respect de la charte déontologique type** référencée dans le plan national de prévention de la délinquance. Les réticences légitimes sur ces échanges d'informations évoquées par les acteurs de terrain peuvent être prises en compte par la formation de ces derniers au processus de radicalisation, au repérage des signaux, à l'échange d'informations, ainsi qu'au circuit et à la finalité de ces échanges.

Il importe particulièrement de faire preuve de discernement et surtout d'éviter toute stigmatisation d'une pratique religieuse, une conversion n'étant pas en soi un indice de radicalisation. Il ne faut pas non plus interpréter toute crise

d'adolescence comme les prémices d'une radicalisation. Afin d'éviter ces écueils, il convient de s'appuyer sur un faisceau d'indices. A ce titre, il est recommandé de prendre connaissance du référentiel des indicateurs de basculement dans la radicalisation établi par le Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Par circulaire conjointe du ministre de l'intérieur et du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports du 2 décembre 2015, les délégués du préfet sont les interlocuteurs privilégiés du référent désigné par la collectivité et sont amenés à assurer un rôle d'appui auprès des acteurs locaux et à jouer un rôle d'interface entre le niveau local et les cellules de suivi départementales.



OUTILS ECHANGE D'INFORMATIONS

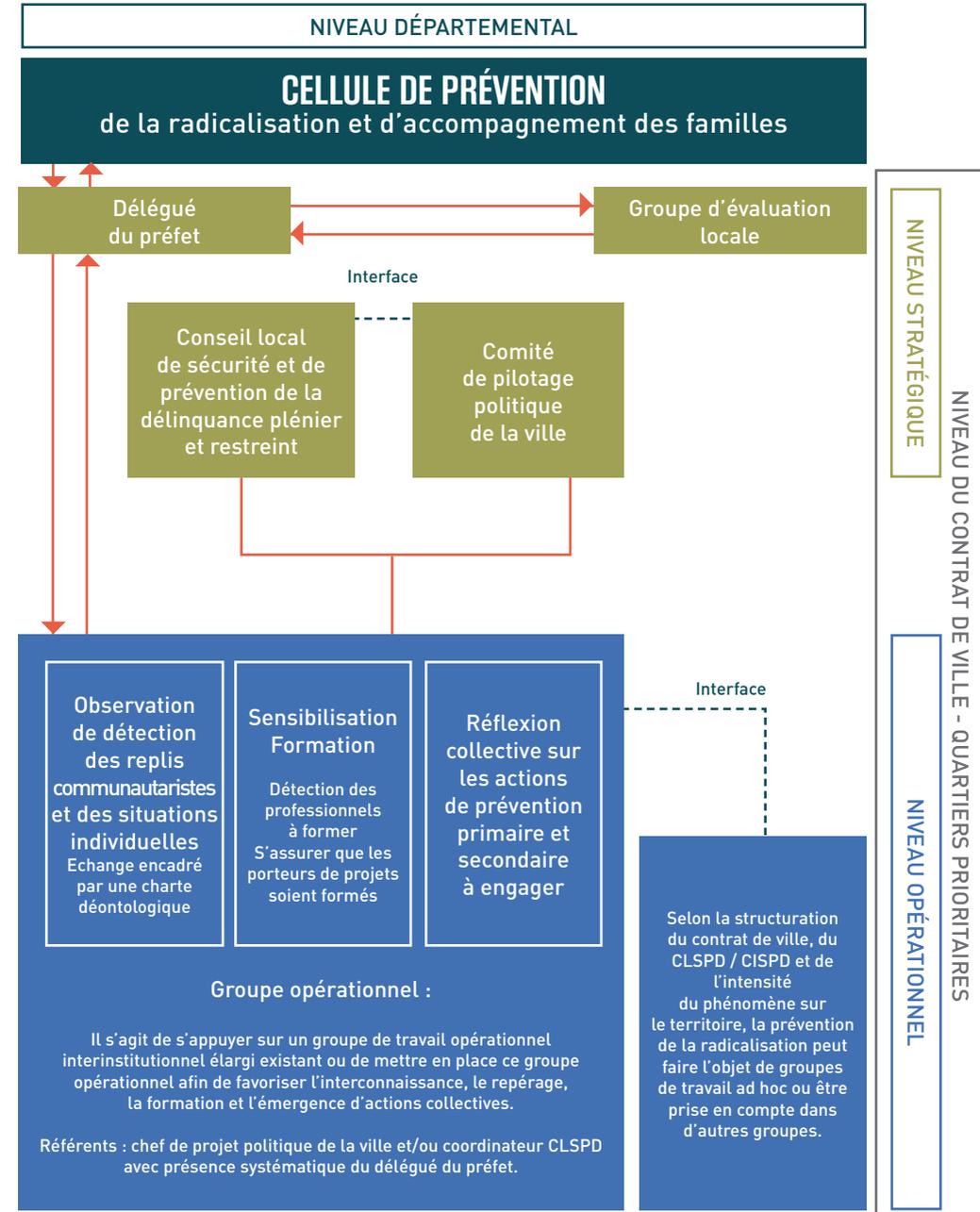
Charte déontologique :

Le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation met à disposition une charte déontologique type pour l'échange d'informations au niveau local. Un guide méthodologique apporte des conseils pratiques pour sa mise en œuvre : <https://www.interieur.gouv.fr/SG-CIPDR/Outils-et-initiatives/Les-outils-du-Maire/L-echange-d-informations>

Code de la sécurité intérieure - Article L132-5 : Le cadre juridique prévoit la possibilité d'échanger des informations confidentielles. https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=L_EGIARTI000025505012&cidTexte=LEGITEXT000025503132&dateTexte=20120501

Référentiel des indicateurs de basculement : Ce document est annexé au guide interministériel de prévention de la radicalisation qui est disponible sur le site du ministère de l'intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Media/SG-CIPDR/Files/tableau-de-synthese-des-indicateurs-de-basculement>

Ces indicateurs sont à appréhender comme des points de repère possibles et en aucune façon comme les preuves manifestes d'un processus de radicalisation.



APPRÉHENDER L'ÉVOLUTION DU PHÉNOMÈNE POUR MIEUX ANTICIPER

1/ UN CENTRE DE RESSOURCES DE PRÉVENTION DES RADICALITÉS SOCIALES (CRPRS) : UN ESPACE RESSOURCES QUI TIENT LIEU DE « BEFFROI » POUR UNE OBSERVATION TERRITORIALE OBJECTIVÉE

La non-participation à la vie citoyenne, les replis individuels et collectifs, la multiplication des radicalisations violentes exigent des réponses innovantes restaurant la confiance, forgeant le sentiment d'appartenance à la Nation et renforçant l'estime de soi.

Ce centre de ressources s'inscrit dans une philosophie de prévention qui se veut globale, multidisciplinaire et innovante, prenant en compte des formes nouvelles et multiples de radicalités violentes : idéologiques, confessionnelles et identitaires.

Il s'agit de poursuivre la qualification des acteurs déjà engagée par le collectif « *Ensemble on fait quoi ?* » et de constituer un espace de ressources et d'appui aux acteurs qui tient lieu de « *Beffroi* ». Il vise une observation territoriale objectivée afin de constituer un levier au développement d'actions de prévention adaptées à la fois à la valorisation des

parcours inspirants et à l'analyse des dysfonctionnements pouvant conduire aux replis.

1.1 Trois axes d'interventions :

■ AXE 1 :

Former, qualifier les professionnels, bénévoles, élus (en lien avec le Conseil national de la formation des élus locaux et les organismes agréés) et habitants dans la compréhension des processus de radicalisation, du fait religieux, de la laïcité, du malaise identitaire des jeunes.

Il s'agit de poursuivre et conforter le projet « *Ensemble on fait quoi ?* », porté par l'APSN et soutenu par la préfecture du Nord depuis 2015 et pour lequel on dénombre à ce jour plus de 2000 participations de professionnels aux cycles de conférences, 545 professionnels formés et 350 habitants sensibilisés aux réalités de la radicalisation.

Cet axe comprend :

- Des cycles de formation, proposés aux professionnels avec le soutien des intercommunalités
- Des cycles de sensibilisation et de formation à destination des élus et habitants.
- Le développement et le soutien aux réseaux d'acteurs locaux pour initier des dynamiques d'actions de prévention de la radicalisation.
- Des ressources pédagogiques en ligne pour permettre aux professionnels d'aborder les questions identitaires avec les jeunes et leurs familles.

■ AXE 2 :

Constituer et animer un espace ressources dématérialisé accessible à tous sur la prévention et la lutte contre les différentes formes de radicalisation.

<https://www.prev-radicalites.org/>

L'objectif de cet espace est de :

- Constituer un fond documentaire dématérialisé accessible à tous sur les questions relatives aux différentes formes de radicalisation ; chaque document (ouvrages, études, rapports, expérimentations, articles, vidéos...) faisant l'objet d'une présentation et d'une synthèse afin de guider les consultants du site.
- Diffuser des guides en vue d'informer et d'accompagner les acteurs de première ligne quant aux différentes formes de radicalisation menant à la violence et aux incidents haineux.
- Avoir une fonction de veille en lien avec les politiques publiques tant au niveau local, que national et européen.
- Diversifier les supports d'information : production de vidéos, témoignages de personnes directement touchées par les processus de radicalités sociales, analyses documentaires, études et rapports.
- Animer un site internet dédié à la diffusion d'actions de sensibilisation, de contenus de formation et de supports pédagogiques mobilisables pour mener des actions (individuelles et/ou collectives) avec les familles et les jeunes.

■ AXE 3 :

Expérimenter un observatoire sur les dynamiques sociales et les différentes formes de radicalisation.

L'observatoire des dynamiques sociales radicales idéologiques et identitaires se donne pour mission d'identifier, par l'observation sociale, les signes et les conditions d'émergence des dynamiques sociales radicales idéologiques et identitaires sur deux sites expérimentaux. Il s'agit de disposer d'un outil de veille et d'anticipation permettant de développer des actions adaptées à la fois par la valorisation des parcours inspirants et l'analyse des dysfonctionnements pouvant conduire aux replis.

L'approche de la radicalité retenue dans cet observatoire est collective, il ne s'agit pas de s'intéresser à des situations personnelles et de répondre par des solutions individuelles, mais plutôt d'avoir une approche globale dans les différents processus.

1.2. Un conseil scientifique et éthique :

Un conseil scientifique et éthique sera constitué et apportera conseil et avis sur les travaux du centre de ressources et particulièrement sur l'expérimentation de l'observatoire.

Ce conseil vise à apporter une caution supplémentaire aux travaux du centre de ressources et est attendu des élus.

Sa composition initiale sera la suivante :

- M. Dietmar LOCH : directeur de l'Institut de sociologie et d'anthropologie de Lille-1,

- Mme Hasna HUSSEIN : sociologue des médias et du genre ; présidente de l'Association de recherche et d'action sur le contre-discours radical violent,
- M. Séraphin ALAVA : sociologue de l'éducation et notamment des processus d'éducation sombre conduisant à la radicalisation ou à l'action violente des jeunes ; expert UNESCO sur la radicalisation numérique,
- M. Rachid BENZINE : islamologue et auteur de « Lettres à Nour »,
- M. Jean-Yves CAMUS : journaliste et politologue français, spécialiste de l'extrême-droite,
- Mme Amandine KERVILLA : maître de conférence à l'université de Lille-1 - sciences de l'information et de la communication.

2/ LA COOPÉRATION TRANS-FRONTALIÈRE ET LES ÉCHANGES DE PRATIQUES

Une première conférence relative à « une approche franco-belge de la lutte contre la radicalisation » s'est tenue au Palais provincial de Mons le 8 septembre 2017. Cette journée, co-organisée avec les autorités fédérales et provinciales belges, a réuni une soixantaine d'interlocuteurs en matière de lutte contre la radicalisation : bourgmestres et élus de part et d'autre de la frontière, acteurs institutionnels et associatifs. Le service de police néerlandais en charge de la coordination nationale en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme était également présent.

Il s'agissait de répondre à deux objectifs : échanger sur les méthodes de prévention et d'appréhension du phénomène de radicalisation, propres à chaque pays, et inciter les élus à développer le partenariat avec les services de l'État engagés sur les dispositifs de prévention.

Les conclusions de cette rencontre inédite ont été présentées lors de la table ronde organisée, dans le cadre du congrès des maires du Nord en octobre 2017, sur le thème de la prévention de la radicalisation et du rôle des élus.

Le préfet délégué pour l'égalité des chances a co-présidé le 12 juin 2018 à Maubeuge, avec l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) belge, une seconde rencontre franco-belge qui a permis : de présenter la mission de coopération policière franco-belge en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation ; d'échanger avec le FFSU sur le rôle des collectivités territoriales dans la prévention de la radicalisation ; de valoriser des exemples de coopérations locales franco-belges (entre Menin et Halluin et entre Roubaix et Verviers) ainsi que des actions de prévention primaire impliquant des collectivités territoriales, comme les communes de Wattrelos ou de Schaerbeek.

La coopération franco-belge à ce sujet peut prendre la forme de formations partagées, de temps d'échanges de pratiques mais aussi d'informations nominatives compte tenu des nombreux allers-retours de part et d'autre de la frontière.

Cette coopération embryonnaire doit être renforcée et faire l'objet d'une nouvelle rencontre début 2019.

LES ACTIONS PRÉVENTIVES



La prévention de ce phénomène nécessite d'intervenir bien en amont, afin d'éviter le basculement dans l'extrémisme et le terrorisme.

Il est possible de distinguer trois types de prévention :

- **La prévention primaire**, générale et collective, intervient en amont et mobilise des politiques publiques ou dispositifs qui n'ont pas pour finalité première de lutter contre la radicalisation mais qui peuvent utilement y concourir.
- **La prévention secondaire**, ciblée en direction des personnes repérées comme en voie ou en situation de radicalisation, permet un accompagnement individualisé dans la durée. Si la construction de réponses personnalisées pour chaque jeune en situation de radicalisation incombe à la CPRAF qui met en œuvre une prise en charge psychologique et un parcours éducatif, d'insertion sociale et professionnelle, les acteurs locaux peuvent mettre à disposition les ressources locales (lieux d'accueil, dispositifs avec des personnels formés) dans un souci de complémentarité : offre en matière de prise en charge psychologique, socio-éducative, d'insertion professionnelle...

- **La prévention tertiaire**, correspond à la prévention de la réitération, de la récurrence et relève principalement de l'autorité judiciaire.

Ce plan porte sur la prévention primaire qu'il convient de conjuguer dans une logique partenariale afin de renforcer la réponse publique au phénomène de radicalisation.



OUTILS GUIDE PRATIQUE

Guide interministériel de prévention de la radicalisation :

Ce guide est un outil pratique qui doit faciliter les signalements de situation de radicalisation au numéro vert, améliorer la coordination et l'animation territoriale du dispositif et enfin renforcer la mise en œuvre de la prévention de la radicalisation.

<https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2018/02/guide-interminist%C3%A9riel-de-prevention-de-la-radicalisation-Mars-2016.pdf>

LA PRÉVENTION PRIMAIRE

Il s'agit d'une prévention générale et collective, qui intervient en amont et mobilise des politiques ou dispositifs existants qui n'ont pas pour finalité première de lutter contre la radicalisation mais qui peuvent utilement y concourir, telles que l'éducation morale et civique, l'évitement scolaire, l'animation de débats, la présence humaine en soirée, le week-end et durant les vacances, la valorisation des parcours inspirants... Il s'agit de créer les conditions permettant de résister à l'attrait des messages extrémistes, en offrant des espaces où les personnes peuvent exprimer leurs griefs, améliorer leurs compétences personnelles et leur confiance en elles.

Toutefois, la prévention primaire suppose d'agir également sur tous les facteurs de risques : délinquance juvénile, détresse psychologique, comportements à risque.

Cette prévention primaire mobilise l'ensemble des services de l'État, les collectivités territoriales et les associations. En effet, les institutions jouent un rôle de plus en plus important, de même que les clubs de prévention spécialisée, les centres sociaux et culturels, les maisons de quartier, les associations de proximité, les centres d'informations jeunesse, les clubs de sport... Les écoles jouent elles aussi un rôle crucial en offrant aux enfants le meilleur environnement qui soit pour les sensibiliser et renforcer leur résilience idéologique, notamment grâce à l'apprentissage de l'esprit critique.

Les mesures 17 et 18 du Plan national de prévention de la radicalisation visent notamment à encourager le contre-discours républicain sur plusieurs registres (y compris humoristique, artistique et religieux) porté par des intervenants (intellectuels, sportifs et militants internautes) auprès des publics divers, notamment les jeunes et les femmes, à accompagner le soutien à la parentalité et à lutter contre le conspirationnisme.

Un autre préalable méthodologique est celui de la qualité du ou des intervenants : la crédibilité et la fiabilité de la personne (ou de l'institution) qui délivre le contre-discours sont aussi importantes que le message lui-même. Le professionnalisme doit être de rigueur.

1/ L'ÉDUCATION MORALE, CIVIQUE ET CITOYENNE

Il s'agit de :

- Favoriser **l'enseignement moral et civique (EMC), l'éducation aux symboles et aux valeurs de la République et de la laïcité**, la connaissance des institutions républicaines (législatives, exécutives, administratives et judiciaires), de la place de la religion dans les espaces publics et privés (établissements scolaires...), inciter les chefs d'établissements scolaires à faire participer les élèves aux cérémonies patriotiques...
- Sensibiliser et éduquer **aux médias et à l'information (EMI), à l'utilisation critique d'internet et des réseaux sociaux, à développer l'esprit critique** sur les discours complotistes et la résilience, au sein des établissements scolaires, des médiathèques, des associations de proximité...
- Sensibiliser les jeunes et les parents à ce phénomène sans stigmatiser, favoriser les espaces d'échanges entre parents, mais aussi le dialogue entre les parents et leurs enfants. Ce sujet, souvent abordé dans les médias, l'est moins entre les personnes réelles. La manière de présenter ce phénomène doit se fonder sur une approche professionnelle, responsable et équilibrée.
- Développer la promotion des valeurs de tolérance, de respect mutuel, des droits de l'Homme, rappeler l'importance de la diversité sociale, culturelle et religieuse, de l'égalité

femmes/hommes, et de lutter contre les violences intrafamiliales, principes fondamentaux de toute société moderne pacifique.

- Revivifier le sentiment d'appartenance à la communauté nationale, sensibiliser et lutter contre le racisme, l'antisémitisme et toute autre forme de discriminations qui encouragent le repli sur soi, le communautarisme et la dévalorisation. L'un des facteurs d'attraction de l'extrémisme violent est le sentiment d'appartenance qu'éprouvent ceux qui rejoignent un groupe extrémiste violent. Ces individus perçoivent leur ralliement comme un moyen de vaincre un sentiment d'exclusion ou d'injustice.



OUTILS GUIDE DE PRÉVENTION

« Guide de prévention de l'extrémisme violent » :

L'UNESCO a publié un guide à l'intention des enseignants et éducateurs qui offre des conseils pratiques pour débattre de ce thème en classe. Il a pour objet d'aider les enseignants à susciter en classe un climat inclusif et favorable à un dialogue respectueux, à des débats ouverts et à une pensée critique. La publication propose également des ressources pour approfondir la compréhension du phénomène de l'extrémisme violent et répondre aux questions les plus courantes.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002480/248087f.pdf>



- En pratique -

Appel à projets « Journalistes en résidence » :

Depuis 2015, le ministère de la culture et de la communication a relancé et amplifié l'éducation aux médias et à l'information, prioritairement à destination des publics jeunes, y compris en dehors de l'école et du temps scolaire. Un programme complémentaire de résidences de journalistes a également été mis en place.

Calquée sur le modèle des artistes en résidence, cette initiative nationale est expérimentée en divers points de France dont Dunkerque et Roubaix.

Projet « *Éducation aux médias* » porté par l'École supérieure de journalisme :

L'objectif de ce projet est de développer un socle commun d'outils pour différentes structures de proximité afin de leur permettre de développer des projets spécifiques. Ce projet répond à la demande forte d'éducation aux médias dans les quartiers prioritaires et au manque de possibilités pour les jeunes de prendre part au débat démocratique.

[\[Une fiche action de présentation se trouve en annexe 6\]](#)



OUTILS FRANCE FRATERNITÉS

Il s'agit d'une association laïque qui porte une revendication publique de justice sociale. Elle orchestre son projet associatif autour des valeurs de solidarité qui permettent, en remédiant aux différentes formes d'exclusions sociales, de réunir plutôt que de diviser, de lutter contre les égoïsmes et de développer l'esprit de concorde, d'œuvrer pour mieux faire société ensemble.

<https://france-fraternites.org/>



OUTILS LAÏCITÉ

Vade mecum de la laïcité à l'école : Edité le 30 mai 2018 par l'Education Nationale, cet outils propose des conseils et des pistes d'actions à suivre, sur la base de la loi, de la jurisprudence et des sanctions susceptibles d'être encourues, afin de donner une référence commune à tous les établissements.

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/laicite/48/6/2017_laicite_cahier_des_charges_19022018_899486.pdf

Les tutos laïcité : Afin d'aborder des questions qui font débat autour du principe de laïcité, au cours desquels on peut parfois ressentir une méconnaissance du sujet ou des amalgames, la CAF du Nord, la PJJ et la Préfecture du Nord, ont souhaité réaliser plusieurs tutos : 1 posant le sujet de manière plus globale d'une durée d'environ 3 minutes et 5 tutos avec des focus d'une durée d'environ 90 secondes chacun. Il s'agit de rappeler le principe de laïcité et d'aborder avec humour certaines interrogations afin d'ouvrir le débat.

Ces tutos écrits et réalisés par l'équipe de la série « *Et tout le monde s'en fout* », avec le concours de l'Observatoire de la laïcité, sont visionnables :

<http://www.irev.fr/thematiques/discriminations-egalite-laicite/les-tutos-laicite-et-tout-le-monde-sen-fout>



OUTILS ASSOCIATIONS DE TÉMOIGNAGES

L' « *Association française de victimes de terrorisme* » :
<https://www.afvt.org/>

L'association « *Imad Ibn Ziaten pour la jeunesse et la paix* » : Dialogue et promotion de la laïcité créée par Mme Latifa Ibn Ziaten.
<http://association-imad.fr/v2/>

L'association « *Syrien ne bouge agissons* » : La présidente fondatrice est Dominique Bons, mère d'un fils décédé en Syrie.
<http://syriennebouge-agissons.com/>

L'association « *Society against violent extremism* » : Association créée par Mme Ben ALi Saliha, première mère à témoigner en Europe, pour sensibiliser les familles sur l'impact de la radicalisation et leur offrir un accompagnement. Elle a aussi produit une série de vidéos qui peuvent être utilisées pour montrer des exemples concrets de familles touchées.
<http://www.savebelgium.org/>



- En pratique -

« *Une résidence journalistique* »

Sur la Communauté d'agglomération de Valenciennes métropole a été installée une résidence journalistique « *Éducation aux médias* » en lien avec les acteurs de l'éducation, de l'action sociale et de la culture. Il s'agit de sensibiliser les élèves au décodage des médias, à l'utilisation critique d'internet et des réseaux sociaux ; au développement de l'esprit critique sur les discours complotistes.

[\[Une fiche action de présentation se trouve en annexe 5\]](#)

Mettre en place un groupe d'échanges : La ville d'Hazebrouck a mis en place un groupe d'échanges avec une dizaine d'adolescents âgés de 11 à 17 ans afin d'aborder le phénomène de radicalisation ainsi que les sujets de société. Ces échanges ont donné lieu à la production d'une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux préalablement à l'organisation d'une soirée débat regroupant près de 700 personnes.

Lien vers la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=57PaeQAVSQ0>
[\[Une fiche action de présentation se trouve en annexe 7\]](#)

Sensibiliser aux valeurs de la République et au principe de laïcité : La ville de Wattignies a organisé une journée dédiée à la laïcité dont l'objectif était d'amener les élèves à comprendre la charte de la laïcité, son histoire, ses enjeux au quotidien et à intégrer les valeurs et devoirs portés par celle-ci.



OUTILS PIÈCES DE THÉÂTRE

Ces pièces de théâtres proposent des livrets pédagogiques permettant de réaliser un travail préparatoire qui suit les représentations.

« *Djihad* » et « *Géhenne* » de Ismaël Saidi, sont déclarées d'utilité publique en Belgique. La pièce « *Djihad* » est recommandée en France par l'Education nationale pour prévenir la radicalisation en milieu scolaire. Entre tragédie et comédie, cette pièce permet d'aborder, au travers des angoisses et des interrogations personnelles de trois jeunes Bruxellois en route pour les zones de combat syriennes, la découverte de la réalité violente et sordide qu'ils n'avaient pas envisagée au départ. Ce cheminement peut constituer un point de départ pour une réflexion nourrie sur le phénomène de la radicalisation, à destination des grands collégiens comme des lycéens, par exemple lors de séances de sensibilisation menées dans le cadre des projets des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ou comme support d'un débat dans le cadre de pratiques pédagogiques.

<https://djhadspectacle.com/>

« *Lettres à Nour* » de Rachid Benzine raconte, sous forme de théâtre épistolaire, les échanges entre un père, intellectuel musulman pratiquant – vivant sa religion comme un message de paix et d'amour –, et sa fille partie en Irak rejoindre l'homme qu'elle a épousé en secret et qui est lieutenant de Daech. Dossier pédagogique : http://theatredeliege.be/wp-content/uploads/2014/11/Dossier_LettresaNour.pdf

« *La route du levant* » de Dominique Ziegler : dans un commissariat de banlieue, un jeune homme soupçonné de vouloir rejoindre un groupe islamiste à l'étranger doit faire face à un policier aguerri. Commence alors un huis-clos tendu entre les deux hommes. Le cynisme, le mensonge et la manipulation leur tiennent lieu d'arguments.



OUTILS CONTRE-DISOURS

Seriously : est une plateforme qui donne des arguments pour désamorcer les discours de haine sur les réseaux sociaux et autres fils de commentaires afin de pacifier les discussions. <https://www.seriously.org/>

What The Fake : est une initiative de la société civile qui lutte contre les discours de haine, les extrémismes et la manipulation, en particulier face à la prolifération des « *fake news* » et la vitalité des théories complotistes et qui travaille en partenariat avec des acteurs de la société civile pour atteindre un public jeune et fortement exposé aux discours de haine. <http://what-the-fake.com/>

Vidéos « *Toujours le choix* » : ces vidéos interactives peuvent servir de support avec les élèves en fin de collège ou au lycée sont tournées en caméra subjective et sous la forme d'un jeu de rôle qui impose au spectateur de prendre une décision à des moments cruciaux. Ces vidéos présentent le processus d'embrigadement d'une jeune fille (Emma) et d'un jeune homme (Mehdi) que des recruteurs djihadistes tentent de convaincre pour commettre l'irréparable : partir sur zone de conflit, exécuter un attentat sur le territoire national.

De véritables témoignages de parents, de proches de jeunes qui ont vécu un tel embrigadement sont proposés. Latifa IBN ZIATEN, mère d'une des victimes de Mohamed MERAH, un père, un djihadiste repentant... apportent leur parole, ressenti et réflexions afin de faire comprendre comment c'est arrivé et alerter les familles sur les ruptures comportementales pouvant révéler un processus de radicalisation. <http://www.toujourslechoix.fr/>

Conspiracy Watch : a pour but initial de rendre accessible au plus large public l'état des connaissances sur le phénomène complotiste, sur son histoire et sur ceux qui l'alimentent, mais aussi en réfutant les arguments fallacieux sur lesquels prospèrent les théories du complot.

Dix ans après sa création, Conspiracy Watch a désormais pour ambition de constituer un service de presse en ligne entièrement consacré à l'information sur le phénomène conspirationniste, le négationnisme et leurs manifestations actuelles.

<http://www.conspiracywatch.info/>

On te manipule : est un site gouvernemental sur les bons réflexes à avoir pour garder son sens critique et prendre du recul par rapport aux informations qui circulent. <https://www.gouvernement.fr/on-te-manipule>

Parle-moi d'islam : est une association de citoyens engagés autour de la prévention de la radicalisation des jeunes via un discours pédagogique et citoyen pour déconstruire les préjugés liés à l'Islam et toutes les formes de haine. Sont notamment abordés : le contre discours radical, les femmes et l'islam, le voile, l'islam et la citoyenneté. <http://www.parlemoidislam.com/>



OUTILS ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) :

Service de réseau canopé, le CLEMI est un organisme du ministère français de l'Éducation nationale chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif. Le CLEMI a pour mission d'apprendre aux élèves une pratique citoyenne des médias et propose une veille documentaire ainsi que des ressources pédagogiques. <https://www.clemi.fr/>

Déconstruire la désinformation et les théories conspirationnistes :

L'Eduscol propose plusieurs outils pour l'école, le collège et le lycée. <http://eduscol.education.fr/cid95488/deconstruire-desinformation-les-theories-conspirationnistes.html>

Média Education : Aide à trouver dans sa région les acteurs de l'éducation à l'information : les journalistes disponibles, les structures souhaitant accueillir des journalistes pour des actions d'éducation aux médias et à l'information et tous les interlocuteurs, et tous les interlocuteurs et partenaires.

Documents pédagogiques, vidéos, articles, fiches thématiques, émissions, liens, glossaires, interviews d'experts sont disponibles. Les ressources, classées par thématiques, inspirent et nourrissent vos projets. La plateforme aide à se tenir informé des événements consacrés à l'éducation aux médias et à l'information grâce à l'agenda. <https://www.mediaeducation.fr/fr/Accueil.htm>

Le Vrai du Faux : est un magazine d'actualités papier et/ou interactif (textes, images, vidéos, liens hypertextes) d'une vingtaine de pages où la vérité côtoie constamment le mensonge, la manipulation, le détournement... Il s'agit d'un outil d'éducation aux médias réalisé par l'Union nationale de l'information à la jeunesse. Au-delà de l'outil, « *Le Vrai du Faux* » est aussi une animation dispensée par des professionnels formés à l'éducation aux médias et à l'information. Accessible dès la 4^e, l'animation est conçue pour s'adapter à tous types de publics, y compris adultes, via une phase de correction et de décryptage personnalisée. Les professionnels des Points information jeunesse ont été formés à l'outil et à l'animation « *Le Vrai du Faux* » dans toute la France. Ils se tiennent à disposition pour mettre en place un temps d'animation d'éducation aux médias et à l'information. Pour prendre contact avec l'animateur le plus proche de chez vous : <http://levraidufaux.info/>

Internet et signalement : pour signaler un contenu appelant à la haine ou faisant l'apologie du terrorisme, un site internet du ministère de l'intérieur est dédié. La plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation, appelée PHAROS, a été mise en place par l'État pour signaler les comportements illicites sur internet. Constituée de policiers et de gendarmes, PHAROS a pour mission de vérifier si les contenus et comportements signalés constituent ou non une infraction à la loi française. <https://www.internet-signalement.gouv.fr>



OUTILS RESSOURCES FILMOGRAPHIQUES

« *La désintégration* » de Philippe Faucon :

Une cité dans l'agglomération lilloise, aujourd'hui. Ali, Nasser et Hamza, âgés d'une vingtaine d'années, font la connaissance de Djamel, dix ans de plus qu'eux. Aux yeux d'Ali et ses amis, Djamel apparaît comme un aîné aux propos acérés et au charisme certain. Habile manipulateur, il endoctrine peu à peu les trois garçons, connaissant mieux que quiconque leurs déceptions, leurs failles et leurs révoltes face à une société dans laquelle ils sont nés mais dont aucun des trois ne pense plus désormais faire partie.

« *Ne m'abandonne pas* » de Xavier Durringer :

Le jour où Inès, médecin urgentiste, découvre que Chama, 17 ans, a épousé sur internet un djihadiste et qu'elle s'apprête à le rejoindre en Syrie, sa vie bascule. Pour tenter de sauver sa fille de l'embrigadement dont elle est victime, Inès ira jusqu'à la séquestrer dans une maison loin de tout. Mais Chama, totalement endoctrinée, n'a pas l'intention de renoncer à ce qu'elle croit être sa destinée... Pour Inès, c'est le début d'un long combat. Le livret pédagogique du film :

<https://www.reseau-canope.fr/ne-mabandonne-pas/>

« *Eau argentée* » est un film documentaire franco-syrien réalisé par Oussama Mohammad et Wiam Simav Bedirxan, sorti en 2014. Formé à partir de vidéos postées sur Internet, le film traite de la guerre en Syrie. Bedirxan et Mohammed ne se sont rencontrés qu'une seule fois, lorsque Bedirxan a réussi à s'échapper de Homs pour assister à la première du film en France, au festival de Cannes 2014.

2/ L'ÉVITEMENT SCOLAIRE (ABSENCE OU RETARD DE SCOLARISATION, ABSENTÉISME SCOLAIRE VOLONTAIRE OU INVOLONTAIRE, INSTRUCTION DANS LA FAMILLE, ENSEIGNEMENTS HORS CONTRAT)

Le principe de l'obligation scolaire exige que tous les enfants âgés de six à seize ans (de trois à seize ans dès la rentrée

2019), présents sur le territoire français, bénéficient d'une instruction qui peut être suivie, au choix des personnes responsables de l'enfant, soit dans un établissement d'enseignement scolaire public, soit dans un établissement d'enseignement scolaire privé, soit dans la famille.

Si l'instruction dans la famille concerne globalement un nombre minime d'enfants, on constate non seulement d'une augmentation significative mais aussi de

difficultés importantes rencontrées par les acteurs du contrôle.

Le gouvernement a souhaité que des mesures soient adoptées pour clarifier le cadre juridique, améliorer l'effectivité et la qualité des contrôles de l'instruction dans la famille. A cet effet, le dispositif législatif et réglementaire implique particulièrement les maires pour réaliser un contrôle social et l'Éducation nationale pour un contrôle pédagogique.

La mesure 7 du Plan national de prévention de la radicalisation insiste sur la formation restreinte de la CPRAF pour coordonner les contrôles des établissements hors contrat et des situations d'instruction à domicile en cas de suspicion de radicalisation.

Les cas d'enfants radicalisés à l'occasion de l'instruction au domicile familial sont exceptionnels. Il faut néanmoins, lorsqu'ils sont constatés, disposer des outils et des moyens pour faire face à la situation.

De plus, la période allant de la petite enfance au primaire est celle de l'apprentissage des fondamentaux et le décrochage scolaire naît souvent de cette période.

Il est ainsi nécessaire de :

- **Concentrer les programmes de réussite éducative (PRE) sur les plus jeunes enfants** et renforcer le dispositif dans le champ de l'aide aux familles pour l'exercice de leur fonction parentale.

- **Mettre en place des cellules de prévention évitement scolaire** avec les services de prévention de la ville, de l'Éducation nationale, du Conseil départemental, de la CAF du Nord **pour prévenir la déscolarisation volontaire ; mobiliser des maires pour solenniser des « rappels à l'obligation scolaire ».** **A ce jour, 5 cellules de prévention de l'évitement scolaire sont en cours de mise en place sur les communes de Lille, Roubaix, Tourcoing, Denain et Maubeuge.** Ce dispositif sera étendu en fonction des résultats obtenus de ces 5 expérimentations.



- En pratique -

Au niveau départemental, une formation restreinte composée du préfet délégué pour l'égalité des chances, de l'Éducation nationale, du Conseil départemental, de la CAF du Nord, et de l'Association des maires du Nord a pour but d'engager une action concertée sur l'accompagnement éducatif du public mineur peu ou pas scolarisé.



OUTILS ÉVITEMENT SCOLAIRE

Circulaire interministérielle n° 2017-056 du 14 avril 2017 : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/04/cir_42075.pdf

« Le rôle des acteurs locaux dans le cadre de l'instruction dans la famille » Guide interministériel : http://dsden88.ac-nancy-metz.fr/medias/fichier/guide-acteurs-locaux-ief_1513019158823-pdf

L'article L. 131-6 du code de l'éducation stipule qu'il revient au maire de dresser, chaque année, à la rentrée scolaire, la liste de tous les enfants résidant dans sa commune et soumis à l'obligation scolaire.

En application de cet article, le maire peut mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel ayant pour finalités de procéder au recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire résidant dans la commune et de recueillir les informations concernant leur inscription et leur assiduité scolaire afin de lui permettre de prendre les mesures à caractère social ou éducatif adaptées dans le cadre des compétences qui lui sont conférées, notamment par l'article L. 141-2 du code de l'action sociale et des familles.

Dans ce cadre, la CAF du Nord propose aux communes du département de bénéficier de données nominatives recensant les enfants en âge d'être scolarisés (de 6 à 16 ans) et bénéficiaires d'allocations. Cette transmission d'informations doit faire l'objet d'une convention entre la commune et la CAF.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524432&dateTexte=&categorieLien=cid>

3/ L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

les dispositifs d'inclusion sociale et de professionnalisation.

- **Faire connaître et valoriser**, par des événements publics, des interventions en milieu scolaire et associatif, les initiatives publiques et privées ayant permis **la réussite de parcours d'insertion (notamment en quartier prioritaire)**, avec une attention particulière s'agissant des diplômés, des jeunes filles et jeunes femmes.
- Favoriser l'inscription des jeunes dans

- **Soutenir et faire connaître** toutes les initiatives permettant de **supprimer, ou de minorer, l'impact discriminant** de l'origine ethnique et de l'adresse de résidence.



- En pratique -

Valoriser et mobiliser les talents, les parcours inspirants et de réussite

Depuis 2016, le préfet du Nord met à l'honneur les prodiges de la République. Leurs parcours, souvent difficiles, parfois atypiques et toujours ascendants, inspirent le respect. Elles sont cheffes d'entreprises, ils sont apprentis en formation. Elles sont bacheliers méritants, ils sont réfugiés et étudiants à l'université...

Ils font la démonstration que la République offre encore la possibilité d'ouvrir les portes qui parfois se ferment et de faire valoir leurs compétences, leurs aptitudes, leurs ambitions.

Les journées et semaines nationales (de la presse, de la fonction publique, de l'entrepreneuriat, etc.) sont des occasions de mise en lumière de tels parcours.



OUTILS INSERTION DES FEMMES

« *Des solutions pour faciliter l'emploi des femmes dans les quartiers - Accueil des jeunes enfants* ». À travers toute la France, près de 230 projets ont été conduits ces dernières années, forts de la mobilisation des professionnels du secteur de la petite enfance, du monde associatif, des collectivités territoriales et de l'État. Ce guide publié par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) présente 12 expérimentations et les retours d'expériences des porteurs de projets. Ces actions font écho aux mesures du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté, dont la cinquième mesure préconise de « *Développer les crèches à vocation d'insertion pour faciliter l'emploi des femmes dans les quartiers* ». <http://www.cget.gouv.fr/actualites/un-guide-pour-faciliter-l-emploi-des-femmes-dans-les-quartiers>

4/ LA PRÉSENCE DES ADULTES

Il apparaît nécessaire d'**investir davantage les quartiers** dans les moments où **les services publics sont en retrait, en soirée et le week-end mais aussi durant les vacances**. Le renforcement de la présence des adultes formés doit permettre de lutter contre le repli identitaire et ne pas laisser la place à des groupes communautaristes ou à des militants de la radicalisation. L'enjeu réside bien dans la prise en charge des jeunes dans la continuité et d'inscrire des parcours de désengagement.



- En pratique -

Renforcer la présence du personnel de proximité en soirée, week-end et périodes de vacances scolaires : c'est le rôle de la médiation sociale, de la prévention spécialisée, des centres sociaux, clubs sportifs...

Le club jeunesse accueil médiation information de l'AJAR accueille un public en horaire décalé sur la CAPH. *(Une fiche action de présentation se trouve en annexe 8)*

5/ LES ACTIONS EN DIRECTION DES FAMILLES

Les actions de soutien à la parentalité et les actions visant à aller vers les familles les plus éloignées des institutions sont de nature à s'inscrire dans la prévention



- En pratique -

Mettre en place des groupes de parole :

La ville de Wattrelos organise plusieurs journées d'ateliers sous la forme de rencontres « *conviviales* » auprès des parents et des jeunes au sein des organisations d'éducation populaire avec des objectifs d'écoute, d'information et d'orientation si nécessaire.

Initier le débat :

La Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre s'est engagée dans une démarche de sensibilisation des jeunes et de leurs familles en organisant plusieurs débats à la suite de représentations de la pièce de théâtre « *Djihad* ». Au-delà de sensibiliser les publics, ces actions tentent de recenser les regards que portent les parents et leurs enfants sur cette question de la radicalisation pour définir le contenu des actions à engager.

de la radicalisation. Il faut leur apporter les compétences pour qu'elles puissent protéger efficacement leurs enfants contre les idéologies et les recruteurs extrémistes. Les familles peuvent s'entraîner à provoquer des discussions difficiles et participer à des exercices interactifs axés sur le développement de l'enfant, l'adolescence, l'exercice des responsabilités. Chaque action peut utilement être présentée comme un outil d'aide et non de signalement.

FINANCEMENT

Afin de mettre en œuvre une politique globale de prévention de la radicalisation, les actions de prévention primaire s'intègrent principalement dans le droit commun, pour lesquelles nombre d'entre elles n'ont pas vocation première à concourir à la prévention de la radicalisation mais peuvent y contribuer. De plus, certains dispositifs spécifiques peuvent être mobilisés. Il convient de veiller à une répartition des crédits existants entre les différents niveaux d'intervention et au respect de certaines conditions reprises ci-après.

1/ QUELQUES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

1.1 Le FIPDR

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) est doté depuis 2015 d'une enveloppe dédiée pour prévenir la radicalisation. Les préfets de département disposent d'une délégation de ce fonds pour financer les actions engagées par leurs cellules départementales visant à l'accompagnement des jeunes et des familles concernés ainsi que les actions de sensibilisation et formation des professionnels.

1.2 Les crédits de la politique de la ville

Les crédits de la politique de la ville peuvent être mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de prévention à annexer au contrat de ville.



- En pratique -

Un appel à projets en commun :

Afin d'assurer la cohérence des actions de prévention dans le département, l'État et la CAF du Nord ont décidé de coordonner leur intervention et de diffuser en août 2018 un appel à projets commun pour 2019. Celui-ci s'adresse à l'ensemble des acteurs locaux du département, en particulier aux communes et associations. Les types d'actions éligibles sont :

- les actions d'accompagnement individualisé des jeunes en voie de radicalisation et de leur famille ;
- les actions collectives de soutien à la parentalité en lien avec la radicalisation ;
- les actions collectives de prévention de la radicalisation auprès des jeunes publics : à l'utilisation critique d'internet et des réseaux sociaux, à développer l'esprit critique sur les discours complotistes et favoriser la résilience... ;
- les actions de formation à destination des acteurs locaux.

Les dossiers sont sélectionnés en fonction du public cible et de leur implication, du niveau de qualification et de l'expérience des intervenants, de la qualité du partenariat, du respect de la neutralité, de la laïcité, de la mixité et du « vivre ensemble ».

1.3 Les crédits des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales ont vocation à cofinancer les actions de prévention dès lors qu'elles entrent dans leur champ de compétences.

1.4 Les crédits de la Caisse d'allocations familiales du Nord

Les crédits de la CAF du Nord pourront être mobilisés en matière de soutien à la parentalité et au titre de la promotion du vivre ensemble, des valeurs de la République et de l'éducation numérique.

2/ LE CONDITIONNEMENT DES SUBVENTIONS

2.1 La structuration d'une démarche locale de détection, de signalement et d'émergence d'actions collectives de prévention primaire

Le soutien financier de l'État sera examiné au regard de l'effectivité de l'installation par les collectivités territoriales du territoire concerné, d'un groupe de travail opérationnel permettant de structurer une démarche locale de détection, de signalement et d'émergence d'actions collectives au travers d'un plan de prévention de la radicalisation.

Les délégués du préfet constituent un appui essentiel dans la consolidation de ce groupe opérationnel et du plan de prévention de la radicalisation.

2.2 L'engagement de respecter et de promouvoir les valeurs de la République et le principe de laïcité

Il s'agit de conditionner le soutien de l'État (attribution de subventions, agrément, soutien à un événement) à l'engagement de deux exigences complémentaires : respecter et promouvoir les valeurs de la République ainsi que le principe de laïcité.

Pour cela :

- le partenaire ou le soumissionnaire devra être signataire d'une charte qui sera systématiquement annexée aux conventions attributives de financement, comme le font désormais les CAF ;
- l'examen des demandes de subvention sera conditionné à l'engagement, pour les porteurs du projet, de suivre une formation sur les valeurs de la République et la laïcité ;
- le partenaire ou le soumissionnaire sera incité à conduire des actions ou à contribuer à un événement de promotion des valeurs de la République et du principe de laïcité.

UN PLAN ÉVOLUTIF ET ADAPTABLE AUX RÉALITÉS



LE PILOTAGE, L'ANIMATION ET LE SUIVI

Les travaux sont menés sous l'autorité du préfet délégué pour l'égalité des chances, en coordination avec les collectivités territoriales et la CAF du Nord, dans un souci permanent de collaboration entre l'ensemble des acteurs et partenaires.

La mobilisation des communes et intercommunalités est essentielle. Dans une optique de rationalisation, la démarche de mise en œuvre d'un plan départemental de prévention de la radicalisation a vocation à intégrer les instances locales existantes et les travaux qu'elles mènent.

Un comité de pilotage sera mis en place pour coordonner la mise en œuvre du plan de prévention.

Le comité de pilotage est chargé de :

- valider les modalités de mise en œuvre du plan ;
- définir les axes stratégiques d'action et proposer des actions déclinant les orientations stratégiques ;
- assurer le suivi, la coordination et l'évaluation des actions mises en œuvre.

Le comité de pilotage est le garant de l'articulation et de la cohérence des politiques publiques locales relatives au plan de prévention.

Le préfet délégué pour l'égalité des chances réunit le comité de pilotage autant

que nécessaire. Présidé par le préfet délégué pour l'égalité des chances, le comité de pilotage comprend notamment :

- le président du Conseil régional Hauts-de-France ;
- le président du Conseil départemental ;
- le président de l'association des maires du Nord et un représentant des présidents des intercommunalités ;
- les procureurs de la République
- le président du conseil d'administration et le directeur de la CAF du Nord ;
- les directeurs des services de l'État concernés par la prévention de la radicalisation, en particulier : l'Éducation nationale ; la PJJ ; la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité ; l'ARS ; la Direction départementale de la cohésion sociale...

Ils s'accordent notamment pour valider la cartographie des territoires prioritaires et les actions à mettre en œuvre. En fonction des priorités retenues et du contexte local, certains sujets peuvent être abordés avec la participation d'autres partenaires.

Parallèlement, le préfet réunit autant que nécessaire les acteurs institutionnels. Des instances spécialisées ou des groupes de travail peuvent être mis en place sur des thématiques particulières.

L'ÉVALUATION

À la fin de la période 2019-2021 pour laquelle le plan s'applique, le comité de pilotage procèdera à une évaluation des orientations et actions mises en œuvre

en lien avec les objectifs fixés, selon une méthodologie déterminée par avance.

■ LES INDICATEURS CLEFS

1/ QUALIFIER LES ACTEURS ET LES SIGNALEMENTS : SENSIBILISATION ET FORMATION

- Nombre de formations mises en place (par catégorie : agents de l'État ; agents territoriaux ; travailleurs sociaux...)
- Nombre de professionnels formés (par catégorie : agents de l'État ; agents territoriaux ; travailleurs sociaux...)
- Nombre d'élus formés
- Nombre de conseillers citoyens formés

2/ MIEUX INCLURE PAR UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DU PUBLIC SIGNALÉ

- Nombre de signalements adressés à la préfecture du Nord (GED et CPRAF)
- Nombre de situations suivies
- Nombre de retours de zone de combat

LE GROUPE STRATÉGIQUE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES MÉTROPOLE

Instance de pilotage	Le groupe de travail qui s'est réuni pour élaborer le plan d'actions de prévention de la radicalisation annexé au contrat de ville a vocation à perdurer sous l'appellation : « Groupe stratégique prévention de la radicalisation » .
Quelle est la fréquence de réunion ?	Il se réunira deux à quatre fois maximum par an afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan, de garantir une cohérence et une bonne articulation entre les actions proposées.
Quelle est la composition de cette instance ?	Délégués du préfet, coordinateurs CLSPD, CISPD et CCAS des communes, chefs de projet politique de la ville, PJJ de Valenciennes, CAF, Conseil départemental, SDRT, Éducation nationale, centres sociaux, bailleurs, structure culturelle (Phénix)
Instances opérationnelles / groupes de travail	Une réflexion est en cours pour la mise en place éventuelle de cette instance en lien avec la cellule départementale. L'objectif serait de mobiliser des professionnels qui seront capables de prendre en charge des jeunes ou des familles en difficulté.
Quelle est la fréquence de réunion ?	Planning du groupe stratégique qui peut évoluer selon les besoins de suivi de certaines actions mises en place.
Existe-t-il une instance permettant l'échange nominatif, la détection et le signalement de situation de radicalisation ?	A ce jour, il n'existe aucune instance d'échange nominatif, de détection et de signalement de situation de radicalisation.
Existe-t-il une charte déontologique ?	Il n'existe pas à ce jour de charte déontologique.
Quel est le schéma de remontées des signalements ?	Le schéma officiel de remontée des signalements est le numéro vert, et le SDRT (référénts locaux). De plus, il est envisagé la réalisation d'une fiche procédure afin de mieux guider les professionnels.
Quels sont les axes de travail engagés avec les acteurs locaux ?	Le groupe stratégique a validé 4 axes prioritaires : la formation sensibilisation des professionnels du territoire / l'éducation aux médias et aux dangers d'internet / le travail sur la résilience des jeunes / l'accompagnement des familles.
Facteurs clés de succès	Forte mobilisation partenariale
Points de vigilance	Implication variable des communes Optimisation des liens avec les services de l'Etat sur cette question
Résultats attendus	Meilleure connaissance du phénomène de radicalisation par les professionnels du territoire / meilleure sensibilisation des familles au processus de radicalisation et aux outils de prévention existants / développement de la capacité de résilience des jeunes par le développement de leurs compétences psychosociales et de leur autonomie
Indicateurs de résultats	Nombre de professionnels formés / évolution du niveau de connaissance des professionnels / nombre de jeunes et de familles accompagnés / évolution du niveau de connaissance des jeunes et des familles / nombre de communes et/ou de CLSPD ou CISPD mobilisés
Personne(s) à contacter : nom, fonction, adresse mail, téléphone	Communauté d'agglomération Valenciennes métropole Amadou Dramé / Chargé de mission politique de la ville Education-citoyenneté-prévention Référént Plans de prévention de la radicalisation et de lutte contre les discriminations Tel : 03.27.096.373 - Fax : 03.27.096.341 adrame@valenciennes-metropole.fr

**LE GROUPE OPÉRATIONNEL DE PRÉVENTION
DE LA RADICALISATION DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE**

Instance de pilotage	Le plan d'action territorialisé de prévention de la radicalisation s'est construit grâce à la mise en place d'un groupe opérationnel. Cette instance émane directement de l'organisation générale du Conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance (CMSPD).
Quelle est la fréquence de réunion ?	Le groupe s'est d'abord réuni pour élaborer le diagnostic territorial et bâtir ensuite le plan d'action territorialisé. Il se réunit trois fois par an.
Quelle est la composition de cette instance ?	Élus du territoire de la MEL, coordinateurs CISPD/CISPD du territoire de la MEL, la Préfecture, les délégués du préfet, le parquet, l'APSN, l'association Itinéraires, le groupement de gendarmerie, la Direction départementale de sécurité publique, le SDRT 59 ainsi que la PJJ. Cette instance regroupe 25 membres
Instance opérationnelle	L'instance opérationnelle est identique à l'instance de pilotage dans sa composition.
Existe-t-il une instance permettant l'échange nominatif, la détection et le signalement de situation de radicalisation ?	Il n'existe pas d'instance au niveau de l'Institution MEL, concernant la détection et le signalement de situation de radicalisation. Les compétences de la MEL ne requièrent pas une telle mise en place. En revanche le groupe opérationnel « <i>prévention de la radicalisation</i> » du plan territorialisé est l'instance permettant l'échange d'informations et le suivi du plan d'actions en lien avec les conseils locaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance des communes dans lesquelles sont mises en place des cellules opérationnelles de repérage, les cellules de veille.
Existe-t-il une charte déontologique ?	Le plan d'action territorialisé de prévention de la radicalisation s'inscrit dans les actions du Schéma métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance qui est lui-même doté d'une charte déontologique.
Quels sont les axes de travail engagés avec les acteurs locaux ?	<p>Le plan d'action territorialisé de prévention de la radicalisation permet des échanges d'information à vocation thématique, de proposer des actions concrètes, d'inciter à la mutualisation et/ou au déploiement sur le territoire métropolitain d'actions existantes particulièrement efficaces menées par les communes et les associations.</p> <p>Les axes thématiques du plan d'action sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les modalités de repérage ; 2. les actions de formations, de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs ; 3. les actions de prévention : <ul style="list-style-type: none"> ■ les actions de sensibilisation sur le principe de laïcité, la citoyenneté et le vivre ensemble ; ■ les actions de prévention d'éducation aux médias ; ■ les actions en faveur de l'estime de soi ; ■ les actions de lutte contre l'isolement, le décrochage scolaire et en faveur de l'insertion professionnelle. <p>A ce titre, la MEL accompagne le déploiement d'actions d'animation et d'échanges sur la prévention de la radicalisation. Cet accompagnement a pour objectif de soutenir des actions de sensibilisation sur le phénomène de radicalisation, et ce, à destination des publics les plus exposés. Les actions permettent de renforcer la prise de conscience avant que n'apparaissent des craintes ou difficultés, et d'ouvrir et d'offrir les conditions d'exercice de l'expression citoyenne en utilisant différents supports permettant d'ouvrir le débat.</p> <p>La MEL a également déployé avec le soutien de l'État sur l'ensemble de son territoire métropolitain le dispositif de formation « <i>Ensemble on fait quoi ?</i> » : Entre 2017 et 2018, environ 200 professionnels ont été formés pour une vingtaine de communes.</p>

**LE GROUPE OPÉRATIONNEL DE PRÉVENTION
DE LA RADICALISATION DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE**

Facteurs clés de succès	Les rencontres régulières du réseau de coordinateurs CISPD/CLSPD permettent les échanges des pratiques locales et la mise en œuvre effective des dispositifs. De plus, ces échanges permettent de faire remonter les attentes des communes.
Personne(s) à contacter : nom, fonction, adresse mail, téléphone	<p>Aurélie AVRIL / Cheffe de service citoyenneté et jeunesse Olivier DELAVAL / Coordinateur du schéma métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance</p> <p>Direction relations aux usagers, citoyenneté et jeunesse MEL – 01 Rue du Ballon CS 50749 – 59034 Lille Cedex Tel : 03.20.21.61.94</p>

**LA CELLULE DE VEILLE INTERCOMMUNALE DE PRÉVENTION
DE LA RADICALISATION (CVIPR) DU DENAISIS**

Instance de pilotage	CISPDR du Denaisis
Quelle est la fréquence de réunion ?	<p>Le CISPDR est constitué de plusieurs organes qui assurent son fonctionnement. Les principaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le comité de pilotage (comité restreint) : il est l'organe décisionnaire de pilotage du dispositif. Il se réunit une fois par an. - La présidence : désigné pour une année, le président veille à la mise en œuvre des orientations fixées par le comité restreint. Il est de ce fait, le principal animateur du CISPDR. L'aide de la coordinatrice, lui permettra de mieux accomplir ses missions. - Les cellules de veille : elles sont composées de professionnels, désignés sur chaque ville, afin d'effectuer au quotidien une vigilance sur le territoire, de recevoir des informations, de les hiérarchiser en vue de les transmettre au secrétariat du CISPDR. Accompagnés de ces professionnels, les élus participent aux travaux de ces cellules aux côtés des autres partenaires afin de rechercher des solutions aux faits signalés. Elles se réunissent mensuellement par commune. - La Cellule de veille intercommunale de prévention de la radicalisation : elle s'inscrit et s'organise dans le cadre de la dimension relative à la sécurité et à la prévention de la délinquance de la politique de la ville. C'est une instance d'échanges répondant à quatre missions : développer une vigilance sur ce sujet à l'échelle du territoire du CISPDR, favoriser la circulation d'informations, apporter des réponses d'orientation en direction des personnes en demande et mettre en place des actions de sensibilisation et de formation. Cette cellule a également pour vocation d'apprécier les situations de chaque ville et de proposer le cas échéant une réponse adaptée. Elle peut de même relayer les informations auprès des acteurs locaux sur chaque ville. A leur tour, ces acteurs pourront déployer les outils sur leur territoire respectif. - Les commissions thématiques : elles réunissent les élus et les techniciens œuvrant dans un domaine d'activités précis. La décision de création de ces groupes revient d'une part, aux maires de chaque ville, pour des groupes locaux ; d'autre part, au président du CISPDR, pour les groupes intercommunaux. Son fonctionnement repose essentiellement sur l'échange d'informations (conformément à la charte de confidentialité) en vue de proposer des réponses aux problèmes de sécurité et de prévention. Elles se réunissent tous les deux mois.
Quelle est la composition de cette instance ?	<ul style="list-style-type: none"> - Six communes (Abscon, Denain, Douchy-les-Mines, Escaudain, Haveluy et Louches) - L'Etat : la déléguée du préfet, la sous-Préfecture de Valenciennes, le service de renseignements territorial (SRT), le Parquet, les services socioéducatifs du Ministère de la justice : la PJJ, le SPIP, l'Education nationale (1^{er} et 2^{ème} degré), la Police nationale - Le Conseil départemental du Nord (UTPAS Denain/Louches et Denain/Bouchain). - Les CCAS - Les bailleurs sociaux - Associations habilitées pour l'exécution des mesures judiciaires et administratives en matière éducative - Les associations : les centres sociaux, les associations locales de chaque ville - Autres : transvilles (transporteur).

**LA CELLULE DE VEILLE INTERCOMMUNALE DE PRÉVENTION
DE LA RADICALISATION (CVIPR) DU DENAISIS**

Existe-t-il une instance permettant l'échange nominatif, la détection et le signalement de situation de radicalisation ?	Les Cellules de veille communales peuvent traiter de situations individuelles. Si des situations concernent la Prévention de la radicalisation, elles sont traitées par la CVIPR.
Quel est le schéma de remontées des signalements ?	La CVIPR a pour vocation d'apprécier les situations de chaque ville et de proposer le cas échéant une réponse adaptée. Elle peut relayer les informations auprès des acteurs locaux sur chaque ville. Ces acteurs peuvent à leur tour déployer les outils sur leur territoire respectif. Ces outils peuvent être utiles pour l'élaboration d'une stratégie d'actions, ce en fonction des situations prévalant sur le territoire. Les échanges avec la CPRAF restent à définir.
Quels sont les axes de travail engagés avec les acteurs locaux ?	<ul style="list-style-type: none"> - Médiatiser le numéro vert (0800005696) et le site (stop-djihadisme.gouv.fr) afin de permettre et de faciliter les signalements. - Accompagner les professionnels dans la détection et le signalement. - Informer les acteurs sur l'actualité, la réalité et les évolutions du phénomène de radicalisation violente. - Accompagner et former les professionnels en vue de qualifier leurs interventions. - Orienter des personnes en demande ou repérées vers des organismes spécialisés (ex : la cellule départementale de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles pilotée par le préfet délégué pour l'égalité des chances).
Points de vigilance	Maintenir la confidentialité des informations en ne dérogeant pas à la composition de cette cellule prévue au départ.
Personne(s) à contacter : nom, fonction, adresse mail, téléphone	Odile SOYEZ / Coordinatrice du CISPDR Tel : 03.27.33.80.96 Portable : 06.16.11.21.53 cispdr@ville-escaudain.fr

LE COLLECTIF DE LUTTE CONTRE LES RADICALISATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MAUBEUGE VAL DE SAMBRE (CAMVS)	
Instance de pilotage	Collectif lutte contre les radicalisations piloté par la CAMVS
Quelle est la fréquence de réunion ?	Semestrielle
Quelle est la composition de cette instance ?	Elus - services jeunesse des collectivités territoriales Partenaires institutionnels (Préfecture, délégué du préfet, sous-Préfecture – PJJ – EN – CAF...) Partenaires associatifs (AJAR – Maison de la famille – Place publique – RESA...)
Instances opérationnelles / groupes de travail	4 groupes de travail sur la prévention primaire en direction: Des scolaires / Des familles Du tout public / Des élus
Quelle est la fréquence de réunion ?	Trimestrielle et à adapter selon les besoins
Quelle est la composition de ces instances ?	Acteurs locaux (partenaires institutionnels et associatifs)
Existe-t-il une instance permettant l'échange nominatif, la détection et le signalement de situation de radicalisation ?	Non car intervention sur le champ primaire mais nécessité de mettre en place des liens dans ce cadre.
Quels sont les axes de travail engagés avec les acteurs locaux ?	Le collectif souhaite développer un axe d'actions prioritaires autour des jeunes et des familles sous le prisme du soutien à la parentalité, et plus particulièrement sur le champ de l'éducation numérique. En effet, les parents sont en première ligne face à la diversité des pratiques et supports numériques de leurs enfants. Par ailleurs, le collectif souhaite impulser en parallèle une démarche éducative visant à permettre aux élèves de comprendre et d'apprécier les représentations et les messages issus de différents médias, et en particulier d'internet.
Quelles sont les difficultés rencontrées ?	Formation/ qualification préalable indispensable pour tous les acteurs.
Facteurs clés de succès	Partage des pratiques et postures professionnelles, Communication/valorisation des instances et actions engagées, Implication des partenaires et mobilisation des publics et dispositifs existants sur le terrain.
Résultats attendus	Sensibilisation/information d'un maximum de publics afin de renforcer les connaissances grâce à des approches complémentaires. Agir de façon coordonnée.
Indicateurs de résultats	1) Participation active des publics lors des actions de prévention, 2) Inscription des actions dans le projet pédagogique des structures partenaires, 3) Satisfaction des publics/ qualité des interventions/clarté du discours / volonté de reconduction de l'expérience. 4) Mixité et développement de la solidarité entre les publics.
Personne(s) à contacter : nom, fonction, adresse mail, téléphone	Abdahla HANOUN / DGA Pôle solidarités et services à la population abdahla.hanoun@amvs.fr Tel : 06.20.29.13.94 Anais BARUZIER / Directrice service santé-prévention-accessibilité anais.baruzier@amvs.fr Tel : 06.83.63.05.35

LES DÉBATS MÉDIARTISTIQUES SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES MÉTROPOLE	
Nom et raison sociale du porteur	Association compagnie de l'imaginaire
Pilote	Journaliste / artiste intervenant et coordinateur du projet
Contexte et problématique	L'annexe au contrat de ville de Valenciennes métropole portant le plan de prévention de la radicalisation prévoit notamment l'éducation aux médias.
Objectifs généraux	Accompagner des jeunes afin de leur donner les clefs de lecture pour s'approprier les différents supports média (réseaux sociaux, télévision, journaux etc.). Engager les jeunes dans une conscience citoyenne en leur permettant de décoder les messages qui leur sont envoyés ou qu'ils lisent et de se forger leur propre opinion.
Objectifs opérationnels	Lecture et décodage d'articles et de vidéos de presse récents ou anciens (comparaison de lignes éditoriales, de supports de communication et de transmission de l'information, évolution du traitement d'un thème au cours de l'histoire). Productions artistico-médiatiques réalisées par les jeunes eux-mêmes (articles, reportages sonores, saynètes théâtrales, chansons ...) sur des questions actuelles, en donnant leur propre point de vue.
Public bénéficiaire et modalité de mobilisation du public	36 collégiens de deux collèges dont un groupe spécifique de 8 délégués de classe, et 11 élèves d'un lycée professionnel (17/19 ans) Les jeunes participent sur initiative des enseignants. Le groupe des délégués de classe étaient par contre volontaires, le projet se déroulant sur leur temps libre.
Budget / sources de financement	20 000 euros dont 8900 euros de l'Etat et 8900 euros de Valenciennes métropole.
Calendrier de mise en œuvre	Octobre 2016 à Avril 2017
Facteurs clés de succès	Travailler en amont avec l'équipe enseignante pour un partage des objectifs et de la méthode et pour permettre la communication sur l'action. Avoir un ou plusieurs intervenants en capacité de jouer des rôles et de favoriser l'interaction avec les jeunes (par exemple, au cours d'une soirée débat « comme à la télé »), et, d'autre part, d'avoir une expertise dans le décryptage des médias (journaliste, sociologue ...).
Personne(s) à contacter : nom, fonction, adresse mail, téléphone	Anne AUFFRET et Céline PATARCA / Chargées d'action culturelle Association la compagnie de l'imaginaire actionculturelle@lageneraledimaginaire.com Tel : 09.53.64.69.65

LE PROJET ÉDUCATION AUX MÉDIAS PORTÉ PAR L'ECOLE SUPÉRIEURE DE JOURNALISME DE LILLE

Nom du porteur	ESJ Lille
Pilote	M. Yves Renard – directeur adjoint
Contexte et problématique	L'ESJ Lille est impliquée dans le domaine de l'Éducation aux médias et à l'information (EMI). Depuis quelques années, leurs actions de formation, de sensibilisation et de partenariat, hors formation professionnelle des journalistes, se sont multipliées. Ils ont progressivement pris conscience qu'à l'ère du numérique, les journalistes avaient perdu le monopole de l'information. Par conséquent, le rôle de leur établissement est en train de s'élargir à la formation d'un large et nouveau public concerné et impacté par l'usage des médias sans pour autant être forcément constitué de futurs professionnels de l'information.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - La mixité entre les jeunes aspirants journalistes de l'Académie ESJ Lille et des jeunes issus des structures partenaires. - La co-construction des projets entre les différents partenaires
Action développée	<p>Il s'agit de développer un projet régional d'EMI qui permette d'associer de multiples partenaires. Pour cela, un socle commun d'outils, de compétences et de moyens techniques, est créé pour leur permettre de développer des projets spécifiques avec l'ESJ.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des outils éducatifs en ligne (les « <i>Tutos de l'info</i> », chaîne de vidéos sur YouTube) sur les médias et la production de contenus audiovisuels. Ces vidéos sont accompagnées de fiches explicatives, d'exercices en ligne et d'une page Facebook qui permettra de dialoguer avec des professionnels sur la question des médias. - Un dispositif d'accompagnement des projets par des groupes d'étudiants de l'Académie ESJ Lille qui pourront prendre diverses formes : web radio, blog, fanzine, reportages, photos, veille sur les médias, etc. Ils seront construits avec les idées et les propositions des jeunes et des encadrants. A titre d'exemple : le projet mené depuis maintenant un an avec la Condition publique à Roubaix. Ce dernier consiste à produire des reportages au format YouTube par des duos composés de jeunes des quartiers populaires de Roubaix et des étudiants de l'Académie ESJ Lille. Ces deux publics amènent des éléments complémentaires en s'enrichissant au contact les uns des autres. - Des moyens mobiles de production audiovisuelle pour intervenir au sein des structures partenaires selon un calendrier précis et bien établi (pour pouvoir intervenir dans l'ensemble des structures en mutualisant les moyens). La mobilité permettra d'intervenir sur tout le territoire régional. - Des ateliers médias seront proposés au sein de l'ESJ Lille pour les plus motivés des jeunes participants aux divers projets. - Chaque année un évènement de restitution sera organisé et permettra de présenter l'ensemble des projets réalisés avec les partenaires et de remettre aux jeunes leur certificat junior d'initiation aux médias.

LE PROJET ÉDUCATION AUX MÉDIAS PORTÉ PAR L'ECOLE SUPÉRIEURE DE JOURNALISME DE LILLE

Public bénéficiaire et modalité de mobilisation du public	<p>Il s'agit de co-construire de nouvelles initiatives dans le domaine de l'EMI, notamment avec des jeunes habitants issus des quartiers qui relèvent de la politique de la ville. Une attention particulière sera portée à la mixité et à la représentation féminine au sein des projets retenus.</p> <p>Nous souhaitons ainsi soutenir une dizaine ou plus de projets chaque année, ce qui représentera plusieurs centaines de bénéficiaires habitants les quartiers qui relèvent de la politique de la ville.</p>
Calendrier de mise en œuvre	L'action se déroule du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2019.
Personne(s) à contacter : nom, fonction, adresse mail, téléphone	Alice GRAY / Chargée des projets Académie ESJ Lille alice.gray@esj-lille.fr Tel : 03.20.30.44.48

LE GROUPE « PAROLES D'ADOS » À HAZEBROUCK

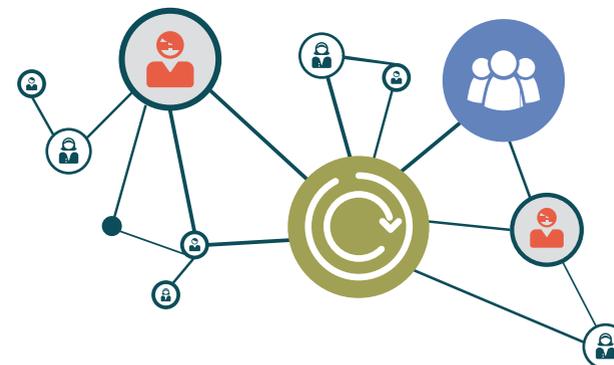
Nom et raison sociale du porteur	Centre d'animation du nouveau monde (CANM) 59190 HAZEBROUCK
Pilote	Moustapha ZIDANE (Poste AILE au CANM), Jean-Jaurès AFFROGNON (animateur sportif au CANM), Frédéric GALLET (médiateur social Mairie Hazebrouck)
Contexte et problématique	Dans le quartier PASTEUR-FOCH, un groupe d'adolescents qui se réunit le samedi matin pour évoquer des sujets qu'ils choisissent eux-mêmes en lien avec leurs propres problématiques, en lien également avec l'actualité, qu'elle soit locale ou pas. Suite à ces échanges, ces jeunes ont aussi la possibilité de poursuivre certaines discussions avec les adultes concernés en petit groupe ou de façon individuelle.
Objectifs généraux	Permettre aux préadolescents et adolescents du quartier PASTEUR-FOCH de s'exprimer en présence d'adultes sur des sujets de leur choix. Créer du lien entre les jeunes de cette tranche d'âge et les jeunes d'autres quartiers de la ville. Favoriser des échanges intergénérationnels. Lutter contre les préjugés souvent associés à cette tranche d'âge par leurs « aînés ». Aider ces jeunes à imaginer et construire des projets. Contribuer à préparer ces jeunes à leur vie d'adulte, de citoyen responsable.
Objectifs opérationnels	Pour répondre à un de ces objectifs généraux, un des objectifs opérationnels a consisté à mettre en place plusieurs temps d'échanges, de discussions en lien avec l'actualité nationale au moment des attentats terroristes perpétrés en France afin de répondre aux questionnements et aux angoisses constatées chez ces jeunes à cette époque.
Action développée	Des temps d'écoute et des discussions, à leur demande, lors de ces groupes de « Paroles d'Ados » et des moments individualisés pour certains d'entre eux. Une vidéo, avec leur accord, réalisée lors de l'un de ces temps de discussions en groupe avant une action de sensibilisation (représentation théâtrale Djihad) et qui a été diffusée pendant cette action (disponible sur YouTube).
Public bénéficiaire et modalité de mobilisation du public	Les jeunes du quartier PASTEUR-FOCH
Partenaires	Centre d'animation du nouveau monde
Calendrier de mise en oeuvre	Un samedi matin qui a permis la création d'une vidéo
Communication	Diffusion lors d'une action de sensibilisation (Djihad).
Facteurs clés de succès	La réelle implication des jeunes, la liberté pour eux d'en faire « leur » groupe de paroles d'ados, la relation de confiance entre ces jeunes et les adultes concernés, la valorisation de ce groupe par certains parents...
Point de vigilance	Cet objectif opérationnel ne peut être une fin en soi. D'autres lieux et temps de sensibilisation sont à mettre en place.
Résultats attendus	Sensibilisation sur le sujet de la prévention de la radicalisation, lutter contre les amalgames, esprit critique face aux informations disponibles dans les médias...
Indicateurs de résultats	Les jeunes ont exprimé le souhait d'être associés à d'autres temps de sensibilisation sur ce sujet, leur intérêt était sincère.
Personne(s) à contacter : nom, fonction, adresse mail, téléphone	Frédéric GALLET Référént du CLSPD de la ville d'Hazebrouck fgallet@ville-hazebrouck.fr

L'ACCUEIL MÉDIATION INFORMATION (AMI) EN HORAIRE DÉCALÉ DE L'AJAR

Nom et raison sociale du porteur	Association pour la justice, l'accueil et la réinsertion (AJAR) Adresse du siège social : 84, rue du faubourg de Paris – 59300 VALENCIENNES
Pilote	Jacques ROMBAUX – Chef de pôle
Contexte et problématique	Les habitants et les commerçants du quartier (quartier prioritaire du Boulevard de la Liberté), la police, la municipalité, le CLSPD, et les travailleurs sociaux de l'AMI font le constat d'incivilités, de dégradations, de squats et de petits trafics au sein du quartier.
Objectifs généraux	Contribuer au mieux vivre ensemble et à la tranquillité publique en prenant en charge, en accompagnant et en favorisant l'intégration sociale des jeunes majeurs (18 – 25 ans) en déshérence.
Objectifs opérationnels	Proposer quotidiennement des temps d'accueil collectif, des actions citoyennes et des activités socioculturelles pendant les vacances scolaires. Accompagner ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi.
Action développée	Le dispositif Club jeunesse prend en charge le public « jeunes majeurs » en leur proposant de façon quotidienne des temps d'accueils collectifs en après-midi (14h – 17h ou 17h – 20h) et en soirée (20h – 23h) dans un local adapté, à l'écart des habitations, mis à disposition par la commune. Dans le cadre de ces accueils, les jeunes se voient mettre à disposition des jeux de société, une console de jeux, un babyfoot. Afin de permettre le bon déroulement des accueils, deux animateurs exercent une forme de régulation et préviennent les comportements déviants. Si la responsabilisation des participants est privilégiée, les jeunes souhaitant participer aux activités s'engagent à respecter des règles de fonctionnement simples, compréhensibles mais indiscutables. Les animateurs s'efforcent de développer le lien de confiance avec les jeunes afin de pouvoir les accompagner ultérieurement dans leurs demandes et leurs projets. Des activités socioculturelles sont proposées aux jeunes tout au long de l'année, en fonction d'un projet pédagogique défini en amont. Des demandes individuelles ou collectives peuvent émerger des temps d'accueil et des activités, et être traitées dans le cadre de projets où les jeunes sont appelés à jouer un rôle actif. Le Club jeunesse contribue ainsi à construire, consolider, développer la relation éducative tout en permettant aux jeunes d'être ensemble, en groupe, pour se socialiser davantage. Afin de prendre en charge les jeunes majeurs coupés des institutions de droit commun et des structures dédiées à l'emploi, et leur apporter un « soutien » et un accompagnement personnalisés, une éducatrice spécialisée en charge de l'insertion travaille étroitement avec les animateurs.

L'ACCUEIL MÉDIATION INFORMATION (AMI) EN HORAIRE DÉCALÉ DE L'AJAR

Public bénéficiaire et modalité de mobilisation du public	Le public pris en charge est constitué de jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans (prioritairement de 18 à 25 ans). Il correspond à différents profils : jeunes exposés aux risques de délinquance par des conduites à risque ou perturbatrices, primo-délinquants, jeunes réitérants ou récidivistes, sortants de détention.
Partenaires	La municipalité de Douchy-Les-Mines – la déléguée du préfet – la CAPH – le CISPD. Le réseau associatif et institutionnel de proximité (GREID, TARMAC, UTPAS, Mission locale, Pôle emploi, PLIE, Epide, etc.,)
Budget / sources de financement	Pour l'ensemble du dispositif douchinois, le budget prévisionnel 2018 s'élève à 202 421 euros avec des demandes de financements auprès de la commune de Douchy-Les-Mines, de la CAPH, du FIPD ETAT et des aides de l'ASP (Etat) pour le financement partiel des contrats aidés.
Calendrier de mise en œuvre	L'action se déroule du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Communication	La communication se fait notamment par : - Le travail de rue quotidien auprès des jeunes du quartier prioritaire du Boulevard de la Liberté et des quartiers attenants - La distribution de flyers auprès des habitants - La page Facebook du Club jeunesse
Facteurs clés de succès	Conventionnement de la mise à disposition d'un local adapté par la commune de Douchy-les-Mines.
Point de vigilance	Jacques ROMBAUX – Chef de pôle
Indicateurs de résultats	Nombre de jeunes douchinois ayant fréquenté le Club jeunesse sur l'année écoulée Nombre de jeunes ayant fréquenté le Club jeunesse ayant bénéficié d'un accompagnement socioéducatif Nombre de jeunes ayant fréquenté le Club jeunesse ayant (re)trouvé un emploi, une formation ou ayant repris leur scolarité
Personne(s) à contacter : nom, fonction, adresse mail, téléphone	Jacques ROMBAUX / Chef de Pôle AMI jacques.rombaux@ajjar.fr AMI 138, rue Maurice Thorez Résidence Elsa Triolet 59282 DOUCHY-LES-MINES



PLAN
DÉPARTEMENTAL
de prévention
DES RADICALISATIONS

